

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Abderrahmane Mira - Bejaia



**Faculté des sciences économiques, gestion et sciences commerciales
Département des sciences de gestion**

Mémoire de fin d'études

**En Vue de l'Obtention du Diplôme de Master En Sciences Economique
Option : Finance d'entreprise**

Thème

**La gestion du risque de crédit bancaire , un enjeu
majeur pour les banques.**

Cas BADR de SIDI-AICH

Réalisé par :

M^{elle} Chaibi Yasmine

Dirigé par :

M^{me} Bouaichi Numidia

Devant les jurys :

Président : M^{me} Meklat Khoukha
Examineur : Mr Oughlissi Mohendakli
Promoteur : M^{me} Bouaichi Numidia



Année universitaire 2021-2022



REMERCIEMENT

Au nom d'Allah le tout puissant, un grand merci lui revient pour nous avoir donnée la foi, la volonté, le courage et surtout, de nous avoir permis d'en arriver là ;

Nous tenons aussi à adresser nos vifs remerciements à notre encadreur Madame Bouaichi Numidia qui par ses encouragements renouvelés, ses remarques pertinentes, ses conseils, qui ne nous ont jamais fait défaut, nous avons pu achever notre travail de recherche dans les meilleures conditions ;

Nous remercions, également, l'ensemble des enseignants qui ont assuré notre formation tout au long de notre cursus universitaire ;

Pour la même occasion, nous remercions, infiniment le directeur de l'agence BADR de SIDI-AICH qui nous a offert le terrain favorable pour la réalisation de notre travail ;

Nous tenons aussi à remercier tous ceux qui ont contribué à ce modeste travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à ma mère pour m'avoir donnée la vie et la joie de vivre. Ta bonne éducation, tes soutiens moreaux et sacrifice, et tes conseils et tes bénédictions n'ont jamais fait défaut, que Dieu le tout puissant soit à vos côtés et vous accorde une meilleure santé (amen).

A mon père en signe de reconnaissance de l'immense bien que vous avez fait pour moi concernant mon éducation qui aboutit aujourd'hui à la réalisation de cette étude. Recevez à travers ce travail, toute ma gratitude et mes profonds sentiments. Que Dieu le tout puissant soit à vos côtés et vous accorde une meilleure santé (amen).

Egalement , je dédie ce travail à :

- *Mes chères grands-mères Fatima et Ouardia que le Dieu soit à vos côtés et vous accorde une longue vie et une meilleure santé .*
- *Mes frères : Faycel, Massi, Abderrahmane, Amine.*
- *Mes soeurs : Kenza, Aya.*
- *Mes oncles et leurs femmes :Mohende arazki,Bouزيد, Arab*
- *Mes tantes et leurs maris:Nouria,Dalila,Hassiba,Hassina,Salwa*
- *Toute la famille, proches et mes amis*

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale

CHAPITRE 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

Section1 : Notions générales sur la banque

Section2 : Cadre conceptuel de crédit bancaire

Section3 : La notion du risque et la gestion du risque de crédit bancaire

CHAPITRE 2:Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Section1: La réglementation bancaire et prudentielle

Section2 : Le contrôle interne un véritable outil de maîtrise des risques bancaires

Section3 : Le recueil des garanties et des sûretés

CHAPITRE 3: Etude du risque de crédit bancaire au sien de la BADR.

Section 1: Présentation de l'organisme d'accueil

Section 2: Etude du risque de crédit d'exploitation

Section 3: Etude du risque de crédit d'investissement

Conclusion générale

Liste des tableaux

Liste des schémas

Bibliographie

Table de matières.

Introduction générale

Introduction générale

La banque joue un rôle prépondérant dans l'économie d'un pays, c'est une entreprise qui fait le commerce de financement. D'une part, elle reçoit les fonds des agents économiques disposant d'un excédent de liquidité, et d'autre part elle assure le financement des besoins des agents ayant un financement.

La banque est devenue, au fil du temps, un partenaire privilégié des différents opérations économiques. « *La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci a partir de deux processus distincts :*

- *En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire ;*
- *En mettant en relation direct offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire...), c'est le phénomène de désintermédiation. »¹*

De ce fait «*sont considérées comme banque, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières*».¹

D'après ces définitions, nous pouvons définir la banque comme une entreprise qui permet une rencontre indirecte entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement.

La banque joue un rôle très important, car elle propose à leur clients qui sont à la recherche des capitaux une panoplie de crédit afin de satisfaire leurs besoins, ce dernier est octroyé suivant des critères bien définis soumis à des garanties en mettant la banque à l'abri du risque.

Le risque fait l'objet d'une grande attention dans les banques. En effet, les métiers bancaires sont générateurs de risque variés et « *la banque ressemble de plus en plus à une 'machine à risques'. Elle prend des risques, elle les transforme, et elle les incorpore aux services et aux produits bancaires* ».²

Plusieurs types de risques peuvent donc affecter l'activité d'une banque, le risque de marché, risque opérationnel, risque humain, risque informatique, risque systématique, risque de crédit ...etc.

¹ P.Garsulaut et S.Priani. « La banque : fonctionnement et stratégie » Ed ; economica Paris 1997, Page 28.

² BESSIS J , « Gestion des risques et gestion actif-passif de banque », édition Dalloz, Paris, 1995, page 2.

Introduction générale

Dans ce travail, nous nous intéressons au risque de crédit bancaire. Ce dernier est défini comme « *le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes, ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunt sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dettes* » et « *Ainsi, le risque de crédit signifie que la tentation qui habite les banquiers est inséparable de leur métiers, ils veillent sur les économies d'autrui en les prêtant à d'autre ce qui comporte inévitablement des risques, il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un* ». ³

La gestion du risque de crédit bancaire est un processus par lequel les banques abordent régulièrement afin de minimiser les pertes liées aux crédits bancaires.

Dans ce présent travail, nous avons choisi d'étudier le risque bancaire en mettant l'accent sur le risque crédit.

A cet effet, nous avons choisi de l'étudier au niveau de la banque nommée La Banque d'Agriculture et de Développement Rural (la BADR), la principale question de notre étude peut alors être formulée comme suit :

- **Quelle sont les mesures prises par la BADR pour minimiser le risque crédit ?**

Cette problématique principale sous-entend plusieurs questions secondaires afin d'approfondir en détail le sujet :

- Comment la BADR peut avoir assez confiance en un demandeur de crédit?
- Quels sont les risques découlant de l'octroi de crédit bancaire ? et comment gérer ces derniers ?

En tentant de répondre à cette problématique nous avons formulé deux hypothèses suivantes :

- Le système actuel, mis en place par la BADR , minimise le risque de crédit en exigeant des documents fiables,
- L'analyse du risque d'un crédit bancaire vise non seulement la bonne gestion des risques mais aussi assure la viabilité et la rentabilité d'un projet.

S'agissant du plan méthodologique, nous nous sommes basées d'abord sur l'utilisation d'un certain nombre d'outils pour la collecte et l'analyse des données.

³GOURIEROUX C ,TIOMO A , « Risque de crédit :approche avancé » ,les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007,p11.

Introduction générale

Dans un premier temps nous avons consulté la documentation ayant rapport à notre thème de recherche (recherche bibliographiques, loi et règlement, support de cours, mémoires, site internet). Dans un second temps, nous avons effectué un stage pratique au sein de la banque la « BADR » agence 362 à Sidi-Aich pour compléter notre étude théorique.

Les éléments de réponse collectés ont été structurés en trois chapitres, deux chapitres théoriques et un chapitre pratique :

- Dans le premier chapitre on s'est orienté vers le rappel des fondements théoriques sur la banque et le crédit bancaire et le risque du crédit bancaire ;
- Dans le second, on explique les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien ;
- Le dernier chapitre nous permet de modéliser le thème de notre étude.

Chapitre 1 :
Aperçu générale sur l'environnement
bancaire

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

Introduction de chapitre 1

D'une manière générale, l'activité bancaire repose sur des nombreuses opérations quotidiennes que le secteur bancaire effectue dans différentes économies. Celles-ci portent principalement sur le contrôle et la gestion de l'épargne et de l'investissement.

Toutes ces opérations répondent au besoin de positionner le secteur bancaire comme un véhicule d'épargne ou d'investissement exceptionnel pour les entreprises et les ménages. Autrement dit, il assume un lieu d'intermédiation.

De ce fait, ce premier chapitre sera consacré en premier lieu à des généralités intervenant dans la banque par la présentation des notions essentielles de l'activité bancaire à savoir la notion de la banque, et la notion du crédit bancaire et le risque de crédit bancaire.

Tous cela pour arriver à un troisième volet pour appréhender les risques du crédit bancaire, le processus et la stratégies de leur gestion.

Section 01 : Notions générales sur la banque

La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations financières.

1-1-Définition de la banque

Selon le petit Larousse, la banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds, et gère le moyens de paiement.⁴

1-1-1 Définition économique

Les banques sont des entreprise ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds de public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.²

1-1-2 Définition juridique

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à113 de la loi N° 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Selon l'article 128 Les banques et les établissements financiers de droit algérien doivent être constitué sous forme de sociétés par actions .

1-2-Le rôle de la banque

Une banque est une entreprise dont l'activité principale consiste à gérer les dépôts et cpllecter de l'épargne des clients, accorder des prêts et offres des services financiers.

Elle joue ainsi le rôle d'intermédiaire entre épagnants et emprunteurs. Une banque fourni en outre des prestations financiers telles que les règlements de paiements, la gestion de fortune ou les opérations de change, et aussi, elle joue un rôle de désintermédiation⁵ (*marché direct*).

- Les offreurs de capitaux investissent directement sur les marchés ;
- Les demandeurs de capitaux de financent auprès des marchés.

1-3-Les activités de la banque

Les activités exercées par la banque peuvent être regroupées en trois familles. En effet,outre, les activités traditionnelles d'intermédiation, on trouve les activités de marché et les prestations de services.

⁴ Le petit Larousse Grand Format, Ed.Larousse, Paris 2001 Page 117.

⁵P.Garsulaut et S.Priani. « La banque : fonctionnement et stratégie » Ed ;economica Paris 1997,Page28.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

1-3-1-Les activités d'intermédiation bancaire

La collecte des ressources et la distribution des capitaux représentent les fondements de l'activité bancaire et du rôle économique de la banque. Cette intermédiation a pour finalité de satisfaire les demandes d'emprunt ou de placement de capitaux.

L'intermédiation constitue le coeur de l'activité de la banque et la base de sa rentabilité du moment qu'elle produit une marge financière résultant de la différence entre produits reçus sur les emplois et les coûts des ressources collectées.

1-3-2 Les activités de marché

Les métiers de marché s'effectuent sur des instruments au comptant ou sur des dérivés. Ils consistent à réaliser des opérations d'arbitrage et de spéculation sur des instruments financiers, tels que : instrument de taux d'intérêt, instrument de change et instrument sur actions ou sur des actifs non financiers tels que les matières premières. L'objectif de la banque à travers ces opérations est la réalisation des plus-values (gains).

1-3-3 Les prestations de services

Ce sont des opérations faites pour le compte des clients, la banque n'étant pas contrepartie d'une opération financière. Les prestations de service ne donnent pas naissance ni à une créance, ni à une dette ni un engagement d'hors-bilan.

1-4- Les types des banques

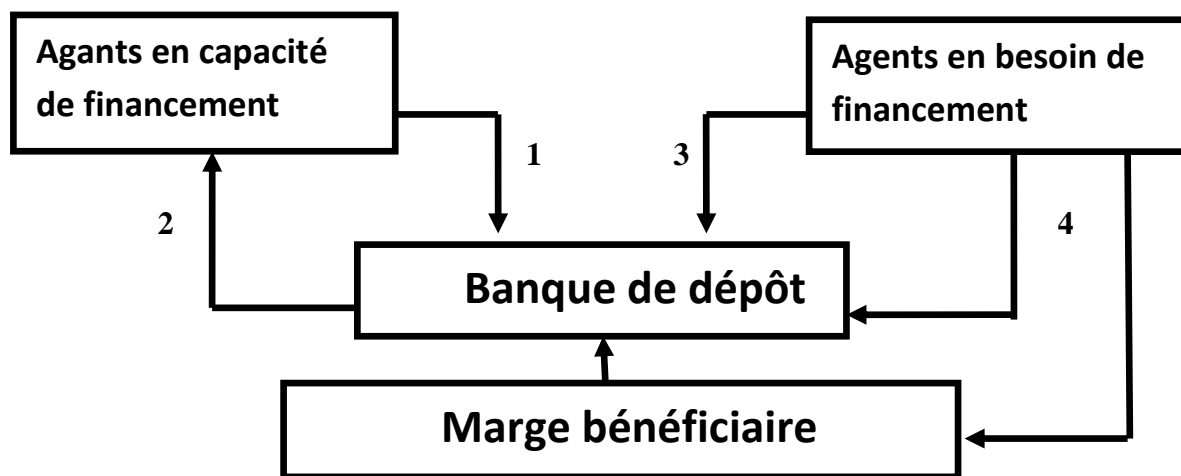
Les différents types de banques sont :

1-4-1 Les banques de dépôt

Appelées encore banque détail, ses trois activités principales sont :

- Recevoir les dépôts à vue et les dépôts à terme de leurs clients. Pour cela elles ouvrent des comptes courants à leurs clients, des livrets ou des comptes d'épargne qui sont rémunérés. La banque de dépôt sécurise la possession de monnaie.
- Assurer la circulation de la monnaie ce qui suppose que les banques soient interconnectées (toutes les banques ont un compte à la banque centrale) pour compenser leurs créances et qu'elles offrent des supports à la circulation de la monnaie : chèques, cartes de crédits, virements, prélèvements automatiques, distributeur automatique de billets...
- Accorder des crédits à leurs clients à partir des dépôts qu'elles ont reçu et en créant de la monnaie supplémentaire.

Figure 1 : L'intermédiation bancaire



Source : élaboré par nous-même à partir des données collectés.

1 : Capitaux prêtés

3 : Capitaux empruntés

2 : Intérêts versés

4 : Intérêts

1-3-2-Les banques d'affaires

Au sens strict une banque d'affaires n'est ni une banque de dépôt ni un établissement de crédit, mais une société de conseil stratégique et financier qui travaille exclusivement pour des entreprises pour des actifs de sont les « *corporate finance* ». Ses seules ressources sont les honoraires qu'elle facture aux clients pour ses conseils juridiques et financiers pour le montage de ces opérations⁶.

1-3-3-Les banques universelles

Les banques universelles est un établissement bancaire dont l'activité couvre tous les domaines bancaires et financiers, aussi bien à l'échelle nationale que sur le plan international. Cette banque, également appelée généraliste ou banque à tout faire, propose de fait des multitudes de prestations de services et de financements s'adressant à des professionnels, des institutions et des particuliers.

Une banque universelle contrôle ses activités et vend ses produits à travers un réseau d'agences, lequel lui permet également de collecter les ressources financières auprès de sa clientèle. Avec la généralisation de la banque en ligne, les banques universelles s'appuient davantage sur les plateformes connectées pour distribuer leurs produits et services.

⁶ RAHDI Hakim et LAIDI Houria « La gestion du risque dans l'octroi d'un crédit d'investissement », mémoire de Master , 3 ème promotion 2016-2017.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

Section 02 : Cadre conceptuel de crédit bancaire

Dans une économie de marché, le crédit joue un rôle dominant, c'est le moteur de l'économie en facilitant l'accès aux biens de consommation et en permettant une production de masse par le financement des entreprises en difficultés financières.

2-1-Définition du crédit bancaire :

Faire un crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou total que comporte la nature même de ce service.

Autrement dit :

*« Constitue une opération de crédit tout acte par lequel une personne agissant à titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ».*⁷

2-2-Le rôle du crédit

Le crédit est le moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre recettes et les dépenses quelques soit leurs origines.

Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il :

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers ;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation ;
- Est un moyen de création monétaire.

2-3- Les principes du crédit bancaire ⁸

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération et le risque.

⁷ RAKDI Hakim et LAIDI Houria « *La gestion du risque dans l'octroi d'un crédit d'investissement* », mémoire de Master, 3^{ème} promotion 2016-2017.

⁸ Petit-DUTTALIS G « le risque du crédit bancaire », édition DUNOD 1999 ,p20.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

2-3-1- La confiance

La confiance est la base de la relation bancaire. Cependant elle peut évoluer en fonction des rapports avec la banque.

2-3-2- Le temps

Le temps synonyme d'incertitude car la solvabilité d'un emprunteur peut se dégrader sur la durée. Le risque devient d'autant plus important sur le long terme .

2-3-3- La rémunération

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus.

2-3-4- Le risque

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un demandeur face à ses obligations.

2-4-Typologies de crédits bancaires :⁹

Les banques proposent des crédits afin de pallier au différents besoins liés au financement, soit de l'exploitation ou de l'investissement des entreprises qui ont en besoin ou les crédit relatifs aux financement du commerce extérieur et les crédits destinés aux particuliers.

2-4-1-Le crédit d'exploitation

Toute entreprise, au cours de son cycle d'exploitation, peut être confrontée par des difficultés financières et des problèmes de trésorerie , qui peuvent être dus en raison de la longueur du cycle d'activité, de la lenteur du processus, ou en raison des délais accordés aux clients. Ces problèmes peuvent être un empêchement au bon fonctionnement et au développement de l'entreprise, c'est pourquoi, cette dernière, recourt à la banque afin de répondre à ses besoins de financement par le biais des crédits d'exploitation.

2-4-2-Le crédit d'investissement

Le crédit d'investissement est un crédit qui permet à l'entreprise de réaliser des investissements professionnels à moyen(de 3 ans à 5 ans) ou à long terme(de 5 ans à 12 ans). Le crédit d'investissement correspond généralement au financement du haut de bilan de l'entreprise, avec pour principal objectif, le développement ou le renouvellement des immobilisations et de l'outil de travail de l'entreprise.

⁹COUSSERGUES S , « la banque, la structure, marché et gestion », Paris, 1996.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

la banque mis à la disposition de l'entreprise différents crédits d'investissement, ces derniers sont :

- Les crédits directs ;
- Les crédits indirects.

2-4-2-1- Crédits directs

Dans ces types de crédits, on distingue :

- Des crédits à moyen terme ;
- Des crédits à long terme
- Factoring ;
- Leasing.

A-Crédits à moyen terme : Les crédits à moyen terme sont des crédits d'une durée allant de 02 à 07 ans destinés à financer les acquisitions matérielles et installations légères. Mais, cette durée ne doit pas dépasser celle de l'amortissement du bien acquis ou de l'installation et le montant de ce financement octroyé par la banque doit se limiter à un seuil de 70% du montant global de l'investissement.

Ce type de crédit revêt trois formes, et ce, selon les possibilités de refinancement pour la banque :

- Un crédit à moyen terme réescomptable ;
- Un crédit à moyen terme mobilisable ;
- Un crédit à moyen terme direct (non mobilisable).

B-Crédit à long terme : Avec une durée qui varie entre sept (07) et vingt (20) ans, plus un différé de paiement allant de deux à quatre ans, le CLT est destiné à financer des immobilisations lourdes dont la durée d'amortissement dépasse les sept ans, comme les constructions et les gros engins par exemple. Les banques commerciales pratiquent peu ce type de crédit du fait que les principales ressources dont elles disposent sont des ressources à court et moyen terme.

C- Factoring : Factoring ou affacturage consiste en la transmission des créances dont est titulaire une partie (le fournisseur) à un établissement spécialisé (le factor), à charge pour celui-ci de les gérer moyennant et de les recouvrer pour le compte du fournisseur, au besoin en intentant une procédure de recouvrement. Plus fréquemment, l'affacturage est utilisé comme un instrument de crédit par caisse si le factor escompte avec ou sans fournisseur¹⁷.

D-Crédit-bail ou (leasing) :

a-Définition : « le crédit-bail est un contrat de location assorti d'une promesse de vente. Le crédit-bail est la traduction française de leasing. Cette technique particulière de financement des investissements est née aux Etats-Unis. Les sociétés de crédit-bail sont inscrites comme banques ou établissements financiers. On distingue le crédit bail mobilier, qui porte sur du matériel, et le crédit bail immobilier, qui concerne les immeubles »¹⁸.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

b-Intervenants : le crédit bail fait intervenir trois parties :

- **L'entreprise (le preneur)** : elle choisit, chez le fournisseur, le bien dont elle a besoin et dont elle a la charge de l'entretien ;
- **Le fournisseur** : il vend le bien à la société de crédit bail ;
- **La société de crédit bail** : elle loue à l'entreprise le bien tout en gardant sa propriété

2-4-2-2-Crédits indirects

Ce sont des engagements par signature (aval, cautionnement, acceptation), traités précédemment, mais ayant pour objet le financement des investissements. Ces crédits sont

sollicités dans le cadre du commerce extérieur sous formes de cautions. Nous en retrouvons notamment : La caution liée au crédit acheteur et la lettre de garantie.

2-4-2-3-Crédits spéciaux

Ces crédits sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement, tracé par les autorités publiques. Ils visent à financer les activités dédiées aux jeunes promoteurs et chômeurs. Parmi ces crédits, on trouve :

- Le crédits à l'emploi de jeunes (**ANSEJ**¹⁹) ;
- Le micro crédit (dispositif **ANGEM**²⁰) ;
- Les crédits aux chômeurs promoteurs (dispositif **CNAC**²¹).

2-4-3-Le crédit de commerce extérieur

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opérations du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes de langues, des usages, des monnaies et des disparités de législations.

2-4-3-1- Le financement des importations

Les importations et les exportations sont des agents économiques, qui ne se connaissent pas forcément, peuvent hésiter, les uns à se dessaisir de leurs marchandises et les autres à les régler avant de les avoir reçues. C'est pourquoi, il convient d'avoir un crédit documentaire afin d'éviter cette embarrassante.

-Définition du crédit documentaire : le crédit documentaire est l'opération par laquelle une banque, à la demande de son client et suivant les instructions, s'engage par l'intermédiaire d'une autre banque correspondante en faveur de l'exportateur, à opérer (par paiement, acceptation ou négociation) le règlement des documents constatant l'expédition des

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

marchandises effectuées dans les conditions stipulées par l'importateur dans sa demande d'ouverture de crédit.

2-4-3-2-Le financement des exportations

En plus du financement des importations, les banques apportent également leur soutien financier aux opérateurs économiques nationaux pour leur permettre d'être concurrentiels sur le marché international.

Ce soutien peut revêtir les formes suivantes :

A-Le crédit acheteur : « *le crédit acheteur est un prêt direct consenti à un acheteur installé dans un pays A par la banque d'un pays B. Cette banque paie au comptant le fournisseur local, à la réception par l'acheteur du pays A, des équipements ou matériels commandés*¹⁰».

B-Le crédit fournisseur : il est consenti par un exportateur à son acheteur étranger, avec qui il a conclu un contrat commercial prévoyant des délais de règlement. La banque apporte son soutien sous formes qui sont :

- Le préfinancement ;
- La mobilisation des créances.

C-Le factoring international : c'est l'achat ferme et définitif par le factor des créances commerciales à court terme que détient une entreprise sur ses acheteurs étrangers. La technique de factoring, telle que présentée dans le cadre des crédits par caisse, s'élargie pour le financement des opérations d'exploitation.

2-4-4- Crédits aux particuliers :

Les particuliers, au même titre que les entreprises, peuvent avoir des ressources financières suffisantes pour satisfaire leurs besoins, comme il peut leur arriver d'avoir des disponibilités insuffisantes, ne leur permettant pas de réaliser des opérations. Dans ce cas, ils peuvent solliciter les banques, pour accéder à des concours, ces derniers sont appelés les crédits aux particuliers.

A cet effet, les banques participent, à travers l'encouragement des ménages pour consommer, à inciter les investissements. Ceci peut être concrétisé par l'octroi des crédits aux particuliers, tel que :

- ❖ Le crédit à la consommation ;
- ❖ Le crédit immobilier.

¹⁰F. BOUYACOU, l'entreprise et le financement bancaire, édition CASBAH, Alger, 2000.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

2-4-4-1-Le crédit à la consommation

Dans le cadre de la relance de la production nationale, l'Etat a envisagé une politique afin d'encourager la consommation des ménages, et ce, par l'intermédiaire des banques, qui interviennent pour octroyer des crédits.

2-4-4-2-Le crédit immobilier

Ce sont des prêts conçus pour financer l'acquisition de logement neufs, la rénovation, l'extension ou encore l'acquisition de logements d'occasions et l'auto construction.

Dans notre pays, malgré un très fort engouement à l'égard du logement, une seule forme de crédit immobilier est pratiquée, il s'agit du « *crédit hypothécaire classique* ».

Définition du crédit hypothécaire : C'est un concours visant le financement de l'habitat. La garantie pour ce type de concours est constituée d'une hypothèque du premier rang sur le prêteur, portant sur le montant total du logement à financer.

Section 03 : La notion du risque et la gestion du risque de crédit bancaire

Avant d'aborder le crédit bancaire, il est primordial d'abord la notion du risque bancaire d'une manière générale.

1-1-La notion du risque

Dans le domaine de la gestion de risque bancaire, les spécialistes définissent le risque comme la combinaison d'un impact et de la probabilité d'une menace. La menace est en l'occurrence un événement qui peut empêcher l'entreprise ou l'organisation d'atteindre ses objectifs.

Le risque est la combinaison des conséquences potentielles de l'impact et de la possibilité effective de la probabilité.¹¹

Autrement dit :

*« La notion de risque correspond à un écart jugé inacceptable par rapport à une norme utilisé dans le contrôle. Que cet écart résulte d'un aléas ou d'une incertitude ».*¹²

RISQUE = IMPACT × PROBABILITE

1-1-1-Les facteurs de risques :

Les facteurs de risque sont des variables dont on se peut ni connaître ni prévoir l'existence et/ou l'évolution. Ils constituent ce que l'on appelle « l'information disponible » et peuvent modifier la valeur d'un portefeuille donnée à un moment donné. Ces facteurs peuvent être:¹³

¹¹ STEFAN, Maes, « la gestion des risques », rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles, P14.

¹² Hervé COURTOT, « la gestion des risques dans les projets », Edition : Economica, Paris 1998, page

¹³ BERNARD P, « Mesure et contrôle des risques de marché », Editions Economica, Paris, 1996, page 59.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

- Qualitatifs** (un évènement politique ou économique) ou quantitatifs (le niveau d'un indice boursier) ;
- Observables** (le prix du baril de pétrole) ou inobservables (la volatilité dans taux à 10 ans.....) ;
- Récurrents** (les cours de change) ou ponctuels (la publication de l'indice de consommation).

1-2-Le risque de crédit

La notion du crédit est indissociable de la notion du risque. L'analyse et l'appréciation du risque sont des conditions préalables à toute décision d'une banque, concernant l'octroi ou non d'un crédit.

1-2-1-Définition de risque de crédit :

Le risque de crédit est le premier risque qu'une banque doit supporter. Il désigne « Le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable ».¹⁴

Autrement dit : « *Le risque de crédit est la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de rembourser des fonds empruntés, car le plus classique et plus courant : risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée : risque enregistré dans hors-bilan. Les sommes prêtées non remboursées, suite à la défaillance d'un emprunteur doivent être déduites du bénéfice-des fonds propres-qui peuvent alors devenir insuffisants pour assurer la continuité de l'activité* ». ¹⁵

1-2-2-Les facteurs de risque de crédit

Il résulte de la combinaison de trois facteurs, le risque de contrepartie, le risque d'exposition et le risque de récupération, tel qu'ils sont liés à la banque elle-même « risque de l'insolvabilité ».

1-3-2-1-Le risque de contrepartie

Désigne sous l'appellation de risque de signature, il est sans doute le plus important. Il s'agit du défaut de l'emprunteur qui ne peut plus rembourser à cause de la dégradation de sa situation économique.

Il est considéré comme « *un risque inhérent à l'activité d'intermédiaire traditionnelle, qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu* ». ¹⁶

¹⁴ ARABI Mohamed et CHABANE Farid « risque opérationnel et détermination des fonds propres nécessaire pour sa couverture ».

¹⁵ CALVETH , « Etablissement de crédit : Appréciation,évaluation et méthodologie de l'analyse financière ». Editions Economica,Paris, 1997, Page78.

¹⁶ SYLVIE de COUSSERGUES , « Gestion de la banque du diagnostic a la stratégie », DUNOD⁴émé édition ,Paris,octobre 2005,page 17.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

De ce fait la banque subit une perte en capital (*créance non remboursées*), et un revenu (*intérêt non perçus*).

1-3-2-2-Risque d'exposition

C'est l'appréciation du montant des engagements au jour de la défaillance. Ce montant dépend du type d'engagement accordé du niveau confirmé ou non, de la durée de l'engagement et sa forme d'amortissement.

1-3-2-3-Risque de récupération

Le risque de récupération est , après coût de récupération et de partage, la valeur attendue de la réalisation des garanties (sûretés réelles et personnelles) et de la liquidation des actifs non gagée de la contrepartie.

La valorisation des garanties détenues vient en déduction de l'exposition. Elle est fonction de la valeur initial du bilan, du caractère nécessaire ou non pour la poursuite de l'activité, de sa durée de vie, du marché d'occasion et de la décote en cas de vente forcée.¹⁷

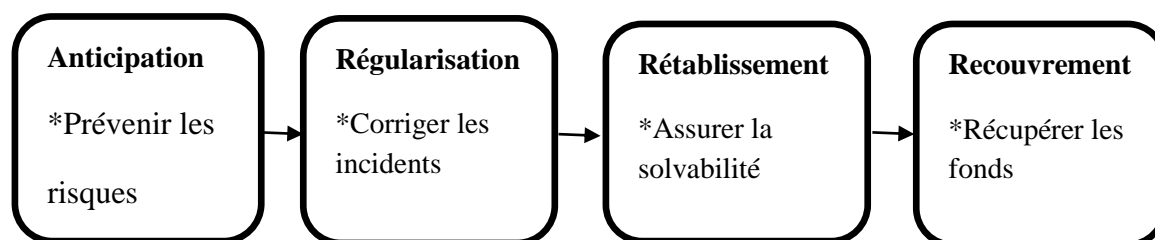
1-3-3- Types de risques de crédit¹⁸

Nous pouvons distinguer quatre types de risques :

1-3-3-1-Risque de non remboursement

Il est lié à une perte dans le cas où le client se trouve dans une situation d'incapacité de faire à ses engagements. Donc, c'est un risque de défaillance et de non remboursement du crédit.

Figure 2 : l'évolution du risque vers le non remboursement



Source : élaboré par nous même à partir des données collectées.

¹⁷

www.memoireonline.Com/07/08/1357/mgestiondes_risques_bancaires_définition_mesure_gestion_impact_performance.html.

¹⁸ IKHLEF S, « le crédit bancaire en Algérie »,Mémoire de fin d'étude (B.S.B),promotion 2009 /2012.

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

1-3-3-2-Risque d'immobilisation

Ce risque est l'impossibilité de la banque à faire face aux différents retraits des clients. La notion du risque d'immobilisation est liée à l'équilibre qui doit exister entre les ressources et les emplois de la banque.

Donc, la banque doit détenir des ressources stables et surtout compatible avec la nature des crédits à accorder. Et ce, afin d'éviter de se trouver pris au dépourvu lors des retraits massifs.

1-3-3-3-Risque de taux

Ce risque résulte d'une mauvaise détermination des taux débiteurs par rapport aux coûts des ressources ou d'une divergence entre l'évolution du rendement des emplois et celle des coûts des ressources. Ceci peut compromettre la rentabilité de la banque.

1-3-3-4-Risque de change

Ce risque résulte de la variation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé. Par conséquent, une hausse du cours de change se traduit par un gain de change et une baisse du cours se traduit par une perte de change.

1-3-4-La stratégie de la gestion du risque bancaire¹⁹

Il existe quatre (04) manières permettant de gérer les risques à savoir :

1-3-4-1-La prévention

Ce sont des mesures pouvant être prises pour limiter la survenance d'évènements redoutés. Il s'agit d'une stratégie très souvent utilisée et appliquée en premier surtout lorsque le danger est dramatique. La prévention peut se faire aussi par « évitement » dans le cas où l'activité présente un risque majeur. Elle est dans ce cas tout simplement suspendue,

considérée par le management des entreprises comme étant la stratégie la moins risquée et surtout la moins chère mais l'inconvénient est la perturbation ou la suspension de la continuité et le développement de l'entreprise.

1-3-4-2-L'acceptation

L'acceptation est une issue de l'étude de danger, cette étude permet d'évaluer les dommages susceptibles de survenir et d'atteindre des personnes exposées si l'évènement redouté a lieu. Ainsi, un risque sans gravité conséquente peut être accepté par les travailleurs au compte de l'entreprise. Cette stratégie est aussi valable lorsque les moyens de protection

¹⁹ KARA Kahina et MORAKEB Zahia « Analyse des risques bancaires » mémoire de fin d'étude, promotion 2017-2018

Chapitre 1 : Aperçu général sur l'environnement bancaire

contient excessivement chère, elle ne permet pas de protéger le personnel mais l'outil de production tant qu'aucune volonté de réduire les risques ne se manifeste.

1-3-4-3-La réduction du risque

La réduction du risque consiste en l'identification des risques par des opérations d'audit permettant d'analyser par la recherche des facteurs de risques et de vulnérabilité. Cette opération permettra de mettre en place des moyens nécessaires pour la prévention et la protection de l'entreprise des risques.

1-3-4-4-Le transfert

A titre financier, le transfert des risques s'établit dans le cas d'existence d'une assurance ou toute autre forme de couverture de risque garantissant ainsi la prise en charge de toute forme d'évènement aléatoire susceptible d'atteindre l'entreprise.

Conclusion de chapitre 1

Risque et activité bancaire sont deux éléments consubstantiels car si les banques prennent des risques, c'est par ce qu'il n'existe pas de rentabilité sans activité risquée. La matérialisation du risque est, certes, la source principale des pertes pour une banque mais dès qu'il est maîtrisé, il devient une source de profit. Le rôle de banquier est donc de mesurer ces risques en vue de les minimiser.

Ainsi, le meilleur moyen de s'en prévenir est une bonne analyse qui, rendue nécessaire par l'obligation de prudence à laquelle est astreinte l'activité bancaire, sera finalement la meilleure garantie du banquier contre les dits risques.

Il faut rappeler que l'octroi du crédit est une opération qui reste très risquée. C'est pourquoi, une étude des risques du crédit et les moyens de prévention est nécessaire, ce que fera l'objet de prochain chapitre.

Chapitre 2 :

**Les moyens de prévention de la gestion du
risque de crédit dans le système bancaire
algérien.**

Introduction de chapitre 2

La stabilité économique est l'une des priorités des pouvoirs publics. Pour atteindre cet objectif un système bancaire fiable capable d'absorber les chocs et d'assurer la protection des déposants . Aujourd'hui la réglementation bancaire a pour mission de promouvoir la stabilité et la sécurité du système financier par des actions de supervisions préventives de façon à éviter les crises.

En effet, suite aux nombreuses dérives et faillites bancaires intervenues durant ces dernières décennies qui sont fortement ébranlé le système bancaire international, le monde de la banque a entamé un processus de réflexion et de normalisation visant à assurer une plus grande transparence et un meilleur contrôle des risques dans une optique de stabilisation.

La réglementation prudentielle est ainsi apparue visant à se prémunir en contrôlant, évaluant et gérant un large éventail de risques encourus par les banques.

Pous cela, l'intérêt de ce chapitre consiste :

- Dans une première section, à aborder les réglementations bancaires et prudentielles et en particulier celles édictées par les banques d'Algérie ;
- Ensuite, dans une deuxième section, à survoler Le contrôle interne un véritable outil de maitrise des risques bancaires ;
- Enfin, dans une troisième section, à expliquer le recueil des garanties et des sûretés.

Section 1 : La réglementation bancaire et prudentielle

Pour faire face aux risques et pour garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard de déposants, les gouverneurs des banques centrales ont décidé de mettre des mesures et des normes de gestion à travers la création du comité de la réglementation bancaire dit « *comité de Bâle* ».

1-1-La réglementation Internationale

La réglementation bancaire a un domaine d'application de plus en plus large. Elle présente un caractère préventif et curatif, le traitement est réservé aux banques en difficultés. La réglementation bancaire est l'ensemble des normes régissant le fonctionnement et la sécurité du marché des services financiers, et est l'ensemble des mesures qui permettent de réduire les risques gérés par les diverses composantes du système financier.

- **Le comité de Bâle :** Le comité de Bâle ou Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) vise à assurer la stabilité et la fiabilité du système bancaire et financier. Atravers l'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel, la diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance et la promotion de la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel.²⁰

Le comité de Bâle a été créé fin 1974 par les gouverneurs des banques centrales du G10 à la suite d'une crise bancaire due à la faillite d'un important établissement de crédit allemand, la banque herstatt.²¹

C'est à l'initiative de Peter Cooke, directeur de la banque d'Angleterre, que se réunit un Comité de Banques Centrales et d'autorités de supervision des pays du G10 à Bâle (en Suisse). Il avait été l'un des premiers à proposer sa création et fut son premier président. Le comité se compose aujourd'hui de représentants des banques centrales et des Autorités Prudentielles de 27 pays. Il est conçu pour assister les gouverneurs dans leurs tâches de surveillance et d'échange d'information. L'idée de ce comité est d'encourager la convergence des cadres normatifs des différents pays membres. Les tâches du comité de Bâle sont axées sur :

- L'échange d'informations sur les pratiques nationales de contrôle ;
- L'amélioration de l'efficacité des techniques mises en oeuvre pour la surveillance de l'activité bancaire internationale ;

²⁰ WWW.essectransac.com 2010/10/Les –Accords de bale.

²¹ I.D.Herstatt la fermeture de Bankhaus Le 26 juin 1947, à 16 :30.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

-La fixation de normes prudentielles minimales dans les domaines où elles apparaissent souhaitables.

1-1-1-L'accord de Bâle 1 :Le ratio « Cooke »

Adopté en 1988 par le comité de Bâle, le ratio Cooke²² est le montant minimum des fonds propres minimum que doit détenir une banque pour se protéger contre les risques de contrepartie.

Le ratio de solvabilité « Cooke »

*« Ce ratio vise à assurer la solvabilité et la pérennité de la banque en cas d'apparition de risque de contrepartie. Il est fondé sur le principe qu'une banque doit couvrir une partie de ses engagements par ces fonds propres. Le calcul du ratio Cooke s'obtient en divisant le total des fonds propres net par le montant des risques pondérés ».*²³

1-1-2-L'accord de Bâle 2 : Le ratio « Mc Donough »²⁴

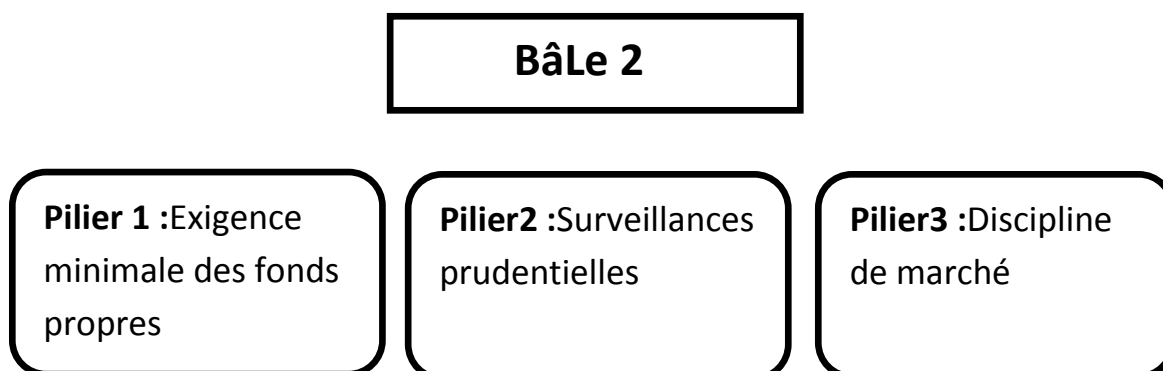
La réforme de Bâle 2 a profondément changé la gouvernance du secteur bancaire et a consacré le passage d'une méthode purement quantitative et forfaitaire à une méthode qui tient compte du qualitatif et plus sensible à la nature intrinsèque des risques inhérents à l'activité bancaire. En d'autres termes, la réforme vise à réconcilier le capital réglementaire et le capital économique. À cet égard, les banques doivent tendre à réagir de manière optimale aux incitations économiques émanant des nouvelles réglementations. Cette nouvelle norme internationale pousse les banques à avoir recours aux techniques internes afin de déterminer les niveaux les plus optimaux et adéquats du capital réglementaire. Les effets attendus de ce ratio se résument dans une évaluation fiable des fonds propres du processus de supervision des institutions bancaires.

²² Le Ratio Cooke est un ratio de solvabilité bancaire, recommandé par le comité de Bâle 1 dans le cadre de ses premières recommandations visant à garantir un niveau minimum de capitaux propres, afin d'assurer la solidité financière des banques.

²³ ROUACH M et NAULLEAU G, « le contrôle de gestion bancaire et financier », 3^{ème} Edition, banque éditeur, Paris, page 98.

²⁴ Le Ratio Mc Donough, est un ratio de solvabilité bancaire recommandé par le Comité de Bâle 2, il fixe une limite à l'encours pondéré des prêts (et autres actifs) accordés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres. Inversement il peut aussi fixer de haut de bilan d'une banque en fonction de ses activités.

Figure 3: Architecture de Bâle 2



Source : [http://blog.wikimemoires.com/2011/03/les accords de bale2](http://blog.wikimemoires.com/2011/03/les%20accords%20de%20bale2)

Trois piliers constituent le nouvel environnement réglementaire :

1-1-2-1-Le premier pilier (exigence minimale de fonds propres)

Ce ratio maintient inchangé à 8% le niveau des fonds propres réglementaires couvrant les risques encourus. En revanche, un calibrage du risque en fonction de sa qualité est exigé.

A cet effet, on introduit la prise en compte des risques opérationnels (*fraudes et erreurs*) en complément du risque de crédit ou de contrepartie et des risques de marché.

Le Nouvel Accord affine donc l'accord de 1988 et impose aux établissements financiers de détenir un niveau de fonds propres adéquat avec les risques encourus.

Cette exigence fait passer d'un ratio Cooke où :

Fond propre de la banque \geq 8% des risques de crédit

A un ratio Mc Donough où :

Fonds propres de la banque $>$ 8% des (risques de crédits + risques de marché + risques opérationnels)

Pour le risque opérationnel, trois approches sont proposées. L'approche « indicateur de base », fondée uniquement sur le Produit Net Bancaire de l'établissement, l'approche standard, donne la possibilité de mesurer la fiabilité des contreparties par les notes allouées par les agences de notation et l'approche « méthodes avancées » basée sur les données historiques de l'établissement.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

1-1-2-2-Le deuxième pilier (processus de surveillance prudentielle)

L'objet du pilier 2 est double : d'une part, inciter les banques à développer des techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres et, d'autre part, permettre aux autorités de régulation de majorer les exigences de capital réglementaire en cas de nécessité.

1-1-2-3-Ler troisième pilier (la discipline de marché)

La logique qui sous-tend ce pilier est que l'amélioration de la communication financière permet de renforcer la discipline de marché, perçue comme un complément à l'action des autorités de contrôle. Les pratiques doivent être transparentes et uniformées.

Parmi les nouveautés de Bâle 2, nous signalons la prise en compte du risque opérationnel et du risque de marché, en complément du risque de crédit selon cette formule :

**Fonds propres / (Risque de crédit(85%) + risque opérationnel (10%)
+risque de marché(5%))**

La mise en place du nouvel accord de Bâle 2 en 2006 constitue une réforme importante dans le secteur bancaire mais il est sujet à certaines limites, notamment, sur les nouvelles mesures de risques des opérations bancaires.

1-1-3-L'accord de Bâle 3

Pour faire face aux dysfonctionnements de la gouvernance bancaire, en particulier les accords de Bâle 1 et Bâle 2 et pour éviter de nouvelles faillites bancaires, les autorités de régulation internationales envisagent la mise en place d'une nouvelle norme internationale de solvabilité dite Bâle 3 visant à compléter Bâle 2.

Il est important de noter que les normes réglementaires de Bâle 3 ont été élaborées par la communauté mondiale des 27 juridictions membres du comité de Bâle, représentées par 44 banques centrales et autorités prudentielles.

Parmi les points clés des nouvelles normes de fonds propres définies dans Bâle 3, on peut noter le fait d'améliorer considérablement la qualité des fonds propres des banques, de placer fortement après avoir relevé le niveau de fonds propres exigé pour les banques, de réduire le risque systémique et enfin de pouvoir un délai suffisant pour que le passage au nouveau régime s'opère sans heurts.

Pour améliorer la qualité des fonds propres, les nouvelles exigences de Bâle3 mettent davantage l'accent sur les actions ordinaires, autrement dit la composante la plus solide des fonds propres d'une banque. En vertu du Bâle 2, les fonds propres de base et pour le reste, d'autres éléments de moindre capacité d'absorption des pertes.

1-2-Les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie

Concernant l'Algérie, il s'agit d'un certain nombre de règles prudentielles de gestion édictées par la banque d'Algérie par l'instruction N° :74/94 du 29/11/1994 et qui a pour objectif la dotation des banques et les établissements financiers d'un moyen de contrôle des risques. Cette réglementation a évaluée au fil du temps, elle a connu des modifications constatables à l'égard de la circonstance financière (différentes crises)

A travers cela, le régulateur essaye après chaque crise bancaire et financière de concevoir une réglementation qui puisse prémunir aussi bien le secteur bancaire. La réglementation prudentielle consiste à l'application des ratios significatifs. Les plus usités sont le ratio de solvabilité appelé « ratio Cooke » et le ratio de division des risques, le risque de liquidité.

1-2-1-La couverture du risque

Les banques et établissements financiers sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité en tant que rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8% des fonds propres.²⁵

Le dénominateur du ratio de solvabilité est constitué du total des risques pondérés.

$$\text{Ratio Cooke} = (\text{Fonds propres nets} / \text{Risques pondérés}) \geq 8\%$$

Les pondérations du risque sont définies par la même instruction selon la contrepartie du crédit, à savoir :

Tableau 1 : Les pondérations des risques

| Pondération % | Nature des encours |
|----------------------|--|
| 100 | Crédits à la clientèle (portefeuille escompte, crédit-bail, comptes débiteurs), les crédits au personnel, titre de participation et de placement autres que ceux des Banques et Etablissements Financiers, immobilisations.. |
| 20 | Concours à des établissements de crédits installés à l'étranger ; |
| 5 | Concours à des Banques t Etablissements Financiers installés en Algérie ; |
| 0 | Créances sur l'Etat ou assimilées et dépôts à la Banque d'Algérie. Ces pondérations arbitraires ont fait l'objet de critiques des spécialistes. C'est ce qui a amené les instances internationales(BRI) à définir un autre ratio de solvabilité en remplacement de celui déjà existant (ratio Cooke) ;le ratio Mc.Donough adopté par le comité Bâle 2 en l'an 2004 et qui est mis en application à partir de janvier 2007(selon le calendrier publié par le comité). |

Source: Article 9 de l'instruction 74/94 de la banque d'Algérie « Pondéré en fonction de taux de pondération »

²⁵ Karyotis C.(2015) l'essentiel de la banque,Gualino lextenso éditions,Paris, Page 51.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

1-2-2-Le ratio de division des risques²⁶

Ce ratio est institué pour limiter les risques de non remboursement, l'objectif étant la limitation de la concentration des risques sur un même bénéficiaire. Ce ration incite les banques à la diversification de leurs activités. Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la banque doit veiller, à tout moment, au respect de ces deux ratios : « *le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas le taux de 25% des fonds propres nets de la banque* ».

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires et dont les risques individuels dépassent pour chacun d'entre eux 15% des fonds propres nets de l'établissement prêteurs ne doit pas excéder dix(10) fois ces fonds propres. Cette mesure vise à diversifier la clienèle des banques afin d'alléger le degré de vulnérabilité de leurs portefeuilles. Les ratios de divisions de risque sont calculés ainsi :

Ratio de couverture des risques sur un même bénéficiaire :

$$R1 = (\text{Fonds propres nets de la banque} / \text{Risques encourus sur un même bénéficiaire}) < 25\%$$

Ratio de couverture des risques encourus sur un groupe de clients dépassés 15% des fonds propre nets de la banque.

$$R1 = (\text{Fonds propres nets de la banque} / \text{ensemble des risques à 15\%}) < 10 \text{ fois les fonds propres}$$

Ces deux ratios constituent une limite pour l'octroi des crédits par les banques. Afin d'augmenter la capacité de distribution des concours à les autorités monétaires ont agi sur les fonds propres des banques algériennes par l'augmentation du capital minimum des banques et établissements financiers.

Le règlement-Banque d'Algérie-n°04-01 du 4 mars 2004 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie porte ce dernier à 2 500 000 000DA pour les banques et 500 000 000DA pour les établissements financiers.

1-2-3-Le ratio de liquidité²⁷

Les banques algériennes sont tenues au respect d'un ratio de liquidité appelé Coefficient minimum de liquidité. Ce ratio est au moins égal à 100% entre « d'une part, la somme totale des actifs dispensables et réalisables à court terme et des engagements de financement reçus des banques et, d'autre part, la somme des exigibles à vue et à court

²⁶ L'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielle de gestion des banques et établissements financiers, modifiée et complétée par l'instruction n°04-99 du 12 aout 1999 portant modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture des risques.

²⁷ KPMG, « Guide des banques et des établissements financiers en Algérie » ELLIPSE,6,rue d'Estonir_Alger ,Edition 2012, page 83

Chapitre 2 : Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

terme et des engagements donnés ». (Règlement n°11-04 du mai 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité).

Section 2 : Le contrôle interne un véritable outil de maîtrise des risques bancaires

Les banques doivent intégrer la fonction risques aux procédures de prises de décisions et à leur structure organisationnelle. Le dispositif de gestion des risques bancaires doit servir de socle au système de contrôle interne²⁸. La fonction risques bancaires a pour objectif d'identifier, de mesurer, de gérer et d'évaluer l'ensemble des risques subis par la banque notamment le risque de crédit bancaire.

Les banques doivent se doter d'un système de contrôle interne à des fins de contrôle des opérations et des procédures internes, de surveillance et de maîtrise des risques bancaires. Pour ce faire, les banques doivent disposer d'agents réalisant ces contrôles, qu'ils soient permanents ou périodiques.

Avant de montrer les méthodes de pilotage adoptées par les banques, il reste important d'intégrer trois concepts :

- **Contrôle interne**

Dit aussi, contrôle permanent celui-ci se définit comme étant un moyen permettant à la direction d'une organisation de s'assurer de la réalisation et de l'optimisation des opérations. En se déclinant à tous les niveaux de l'entreprise, il veille à ce que les méthodes de travail et les procédures internes répondent aux objectifs de la banque.

- **Audit interne**

« l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité »²⁹.

- **Audit externe**

il s'agit ici d'un contrôle par organe externe des états financiers de l'institution. L'audit externe est un rouage important dans le dispositif de contrôle, il est le « rouage » qui transmet l'information (sur l'efficacité du système de contrôle) à l'organe délibérant (le conseil d'administration).

2-1-Définition de contrôle interne

²⁸ Selon les organisations, on parle par fois de système global de gestion des risques (qui comprend le contrôle interne) ou le système de contrôle interne (qui comprend la gestion des risques). Nous retiendrons ici que le système global de contrôle est le terme générique du dispositif qui vise à sécuriser toute l'activité et qui comprend donc la gestion des risques.

²⁹ Institut français de l'audit et du contrôle interne (IF ACI). (2013). Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, page 18.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Le contrôle interne est un ensemble de dispositifs mis en oeuvre sous l'impulsion des plus hautes autorités de la banque.

L'ordre des experts comptables définit le contrôle interne comme suit : « Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre côté, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise, pour maintenir la pérennité de celle-ci »³⁰.

2-2-Objectifs du contrôle interne

Dans une perspective de maîtrise des risques et d'optimisation de la rentabilité, les autorités de contrôle bancaire, dans plusieurs pays du monde, ont généralisé pour tout établissement bancaire, l'obligation de se doter d'un système de contrôle interne dont les objectifs essentiels sont :

- La vérification de la conformité des opérations de l'organisation et des procédures ;
- Le contrôle du respect des procédures et des prises de risques ;
- La vérification de la qualité de l'information comptable et financière ;
- La vérification du respect des normes et usages professionnels et déontologiques.

2-3-Les acteurs de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance (organe délibérant, organe exécutif) à l'ensemble des collaborateurs de la banque.³¹

Le système de contrôle des opérations est structuré autour de deux fonctions de contrôle qui forment une structure de contrôle à 3 niveaux.

a) Un système, deux fonctions

- **Le contrôle permanent** : s'assure au fil de temps de la maîtrise des activités réalisées par les collaborateurs.
- **Le contrôle périodique** : s'assure périodiquement (selon le programme d'audit) non seulement de la conformité (vis-à-vis du cadre législatif et réglementaires) des opérations réalisées, mais également de la pertinence et de l'efficacité du contrôle permanent.

b) Un système à 3 niveaux

- **Le contrôle de 1^{er} niveau** : collaborateur et responsable hiérarchique (manager). Ils contrôlent la bonne application des règles définies par la fonction Risques Bancaires ou Conformité.

³⁰ Renard J.(2013), Théorie et pratique de l'audit interne, édition eyrolles, 8^{ème} édition, paris,p 116.

³¹ CF Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de l'autorité des Marchés financiers (AMF) .

Chapitre 2 : Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Le contrôle de 1er niveau correspond avant tout aux contrôles opérationnels, c'est-à-dire, l'application des règles telles que définies par les fonctions en charge de la définition de la politique de maîtrise et de surveillance des risques. Ce niveau de contrôle est complété par des phases de validation, soit entre collaborateurs (principe de séparation des tâches), soit par le responsable hiérarchique.

Ces contrôles a priori peuvent être complétés de contrôles a posteriori, réalisés par le responsable hiérarchique. Il peut s'agir de contrôles par échantillonnage visant à s'assurer, de manière aléatoire mais permanente, que les procédures et contrôles soient bien respectés par les collaborateurs³².

- **Le contrôle de 2ème niveau :** les contrôleurs internes mettent en oeuvre le plan de contrôle défini par le Responsable du Contrôle Interne à partir des zones de risques identifiées par les fonctions risques. Les contrôles de 2^{ème} niveau visent à s'assurer en permanence du respect des procédures et des contrôles à effectuer, tant par les collaborateurs, que par les responsables hiérarchiques. Ces contrôles consistent également à procéder à d'autres contrôles, de façon régulière ou ponctuelle, soit sur des échantillons d'opérations différents de ceux contrôlés par les responsables hiérarchiques, soit selon d'autres axes d'analyse. L'organisation, la formalisation et l'efficacité des processus est également passée en revue, autrement dit il permet de s'assurer que les contrôles de niveau 1 soient conformes.
- **Le contrôle de 3ème niveau :** il est représenté par l'audit interne qui s'assure, dans le cadre de ses missions d'audit, de la conformité et de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

2-4-Règlement N°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers

Le nouveau règlement de la Banque d'Algérie portant refonte et enrichissement du dispositif de contrôle interne des banques et établissements financiers est officiellement entré en vigueur. Publié au journal officiel du 29 août 2012, ce règlement, qui abroge et remplace le règlement 02-03 du 14 novembre 2002, est destiné à sensibiliser les banques et établissements financiers algériens sur la nécessité de mettre en place un contrôle interne efficace, qui leur permettra de s'aligner aux normes internationales et de se prémunir contre les risques de toute nature auxquels elles font face.

2-4-1-Organisation du contrôle interne

Le règlement 11-08 définit globalement le contrôle interne et précise qu'il se compose de l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant notamment à assurer en permanence :

³² DAN Chelly et STEPHANE Sébéloué, « les métiers du risque et du contrôle dans la banque » BMEP-18, rue la Fayette 75009, Paris, mars 2014, pages 31, 32

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

- La maîtrise des activités ;
- Le bon fonctionnement des processus interne ;
- La prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques ;
- Le respect des procédures internes ;
- La conformité aux lois et règlements ;
- La transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde des actifs ;
- L'utilisation efficiente des ressources.

Le contrôle interne que les banques et établissements financiers doivent mettre en place comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information. Enfin ,le contrôle interne s'applique à l'ensemble des structures et activités, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe.

2-4-2-Système de contrôle des opérations et des procédures internes

Le règlement 11-08 évoque les deux composantes du contrôle interne, à savoir : le contrôle permanent et le contrôle périodique.

2-4-2-1-Dispositions générales

Les deux dispositifs doivent s'appliquer à l'ensemble de la banque ou de l'établissement financier et être intégrés dans l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune de ces activités et implantations. Le système de contrôle des opérations et des procédures internes comprend ³³:

- a) **Un contrôle permanent** de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées, ainsi que du respect de toutes orientations, instructions, procédures internes et diligences arrêtées par la banque ou l'établissement financier, notamment celles liées à la surveillance des risques associés aux opérations.
- b) **Un contrôle périodique** de la régularité et de la sécurité des opérations, du respect des procédures internes, de l'efficacité du contrôle permanent, du niveau du risque effectivement encouru, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de maîtrise des risques de toute nature.

Les banques et établissements financiers doivent :

³³ Règlement N°11-08 du 28 novembre 2011 relative au contrôle interne des banques et établissements financiers édictés par la banque d'Algérie.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

- Assurer un contrôle permanent des opérations avec un ensemble de moyens comprenant des agents au niveau des services centraux et locaux exclusivement dédiés à cette fonction et d'autres agents exerçant par ailleurs des activités opérationnelles ;
- Exercer un contrôle périodique au moyen d'agents dédiés, autres que ceux en charge du contrôle permanent.

Les banques et établissements financiers doivent désigner :

- Un responsable chargé de la coordination et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent ;
- Un responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle périodique.

2-4-2-2-Dispositions particulières au contrôle de la conformité

Désormais, les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place un dispositif de contrôle du risque de non-conformité.

Des procédures spécifiques d'examen de la conformité des opérations sont exigibles et nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dispositif. Les banques et les établissements financiers sont tenus de désigner un responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du risque de non-conformité, et en communiquer le nom à la Commission bancaire.³⁴

Ce responsable du contrôle de la conformité, sauf s'il s'agit d'un membre de l'organe exécutif, ne doit effectuer aucune opérations commerciale, financière ou comptable. Les banques et établissements financiers qui décident de réaliser des opérations portant sur de nouveaux produits ou d'opérer des transformations significatives de produits existants,

doivent procéder à une analyse spécifique des risques générés par ce produit, notamment le risque de non-conformité.

Le responsable du contrôle de la conformité doit s'assurer que les procédures de mesure, de limite et de contrôle des risques encourus par ces nouveaux produits sont mis en place et que, le cas échéant, les adaptations nécessaires aux procédures existantes ont été engagées et validées, notamment s'agissant des procédures comptables, des traitements informatiques et du contrôle permanent.

2-4-3-Système de mesure des risques et des résultats

Les banques et établissements financiers doivent mettre en place des systèmes de mesure et d'analyse des risques, en les adaptant à la nature et au volume de leurs opérations, afin d'appréhender les risques de différentes natures auxquels ces opérations les exposent, en particulier les risques de crédit bancaire.

³⁴ www.gr.dz/publication/GT_contrôle_interne_BA.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Les banques et établissements financiers doivent également évaluer régulièrement les résultats de leurs opérations. Ces systèmes permettent également d'appréhender de manière transversable et prospective l'analyse et la mesure des risques. Les banques et établissements financiers mettent en place des systèmes et des procédures permettant d'appréhender globalement les risques auxquels ils sont exposés. Ces systèmes et procédures doivent permettre de disposer d'une cartographie des risques qui identifie et évalue l'ensemble des risques encourus à raison de facteurs tant internes (tels la nature des activités exercées ou la qualité des systèmes en place) qu'externes (tels l'environnement économique ou des événements naturels).

Cette cartographie doit :

- Etre établie par type d'activité ou de ligne métier ;
- Permettre d'évaluer les risques encourus par une activité au regard des orientations arrêtées par les organes excécutifs et délibérants ;
- Identifier les actions à prendre en vue de limiter les risques encourus au moyen d'actions visant à renforcer les dispositifs de contrôle interne et les systèmes de mesure et de surveillance des risques .

2-4-4-Système de surveillance et de maîtrise des risques bancaire³⁵

Les systèmes de surveillance et de maîtrise des risques concernent les risques de crédit, de concentration, résultant des opérations interbancaires, de taux d'intérêt, de taux de change, de liquidité et de règlement.

2-4-4-1-Dispositions générales

Ces systèmes doivent comporter un dispositif de limites globales internes et, le cas échéant, des limites opérationnelles qui peuvent être fixées au niveau de différentes entités (directions, agences, succursales,...).

Les différents limites doivent être cohérentes entre elles ainsi qu'avec les systèmes de mesure des risques en place, les limites visées ci-dessous sont revues autant que nécessaire, et au mois une fois par an, par l'organe excécutif et le cas échéant, par l'organe délibérant, en tenant compte des fonds propres de la banque concernée.

Les banques doivent suivant des procédures formalisées, se doter des dispositifs permettant de :

- S'assurer en permanence du respect des procédures et des limites fixées ;
- Informer les entités ou les personnes désignées à cet effet des risques de dépassement de limites, des dépassements effectifs et des actions correctrices proposées au entreprises. Les dépassements de limite doivent systématiquement être ommuniqués, dans les meilleurs délais, à un niveau hiérarchique ainsi qu'à un

³⁵ YAICHE Lamine et ZAGHZI Nassim, « Gestion des risques opérationnel au sein des banques en Algérie », mémoire de master, université Abderahmane Mira de Bejaia, promotion 2016.

échelon du dispositif de contrôle interne disposant de l'autorités nécessaire pour apprécier la portée ;

- Procéder à l'analyse des causes du non-respect éventuel des procédures et des limites.

Section 03 :Le recueil des garanties et des sûretés

L'étude de crédit, aussi rigoureuse et complète qu'elle puisse être, ne peut éliminer d'une manière totale et définitive les risques inhérents à tout concours accordé aux clients. Ainsi, le banquier devra se prémunir des aléas qui pourraient lui être préjudiciables en faisant recours aux garanties.

D'après Michel Mathieu, il existe une définition économique des garanties, qui les désigne comme servant à anticiper et à couvrir un risque futur possible de non recouvrement du crédit.

Toutefois, n'étant pas prêteur sur gage, la meilleure des garanties pour le banquier, reste la rentabilité de l'affaire à laquelle il va accorder un crédit, elle-même liée à l'étude et à l'analyse du dossier de crédit.

En effet, la décision d'accord de crédit ne doit en aucun cas être envisagée sur la base des garanties présentées.

Le banquier ne doit pas perdre de vue que la constitution de garanties reste une opération accessoire à celle du crédit. Leur recueil n'intervient que suite l'aboutissement favorable de l'étude.

La garantie est, donc un élément accessoire et non préalable.

La première distinction que nous pouvons formulée quant aux différentes catégories de garanties est la suivante :

- Les garanties personnelles ;
- Les garanties réelles.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Mais il existe, également, des garanties complémentaires dites assimilées ou spécifiques.

3-1-Les garanties personnelles

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations à échéance.

Les garanties personnelles se réalisent, généralement, sous la forme juridique du cautionnement ou l'aval. Ce dernier n'étant d'ailleurs qu'une forme particulière du cautionnement instituée par la législation des effets de commerce.

3-1-1-Le cautionnement

Le cautionnement est défini par l'article 644 du code civil algérien comme étant :

*« Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».*³⁶

C'est l'obligation par laquelle une personne appelée « caution » promet de payer si le débiteur n'exécute et faillit à ses engagements.

C'est également un engagement qui ne se présume pas, il doit obligatoirement se concrétiser par un écrit sur lequel doit être défini avec soin et précision les caractères de l'obligation.

A cet effet, deux types de cautionnement :

- **Le cautionnement simple** : La caution simple jouit de deux avantages :
 - Le bénéfice de discussion : Il permet à la caution poursuivie par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.
 - Le bénéfice de division : L'article 644 du code civil stipule qu'en cas pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement.³⁷
- **Le cautionnement solidaire** : « La caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion ».

Contrairement à la caution simple, cette caution ne jouit ni du bénéfice de discussion ni de celui de division.

³⁶ Article 644 du code civil algérien

³⁷ Article 644 du Code Civil Algérien

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Le créancier est en droit de réclamer à la caution le paiement de la totalité de la créance garantie, sans avoir préalablement à mettre en cause le débiteur principal. Le débiteur et la caution se trouvent pour ainsi dire au même rang.

Lors du recueil de la caution, le banquier doit exiger la souscription d'actes de cautionnement solidaires et indivisibles, car ce type de garanties personnelles a pour effet de rendre les droits de discussion et de division inopposable aux créanciers.

3-1-2-L'aval

Comme nous avons déjà précisé, l'aval est une variété de cautionnement propre aux effets de commerces.

L'aval est exprimé par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial ou sur un acte séparé, suivie de la mention « Bon pour aval ». Il doit, également, porter l'objet de l'engagement du garant (engagement d'un paiement total ou partiel du montant de l'effet).

Contrairement à la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Par contre à l'instar du cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit.³⁸

3-2-Les garanties réelles

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers.

Divers biens peuvent être constitués en garantie, notamment les immeubles, les fonds de commerce et sous certaines conditions, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances.

A cet effet, les garanties réelles peuvent être subdivisées en deux grands points, à savoir :

- L'hypothèque : dans le cas où le bien affecté en garantie est immeuble ;
- Le nantissement : si le bien affecté en garantie est meuble.

3-2-1-L'hypothèque

Conformément à l'article 882 du code civil :

« Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe »³⁹.

L'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation.

Néanmoins, il n'y a pas dessaisissement du propriétaire du bien, et conserve le droit d'user, de jouir et de disposer du bien.

³⁸ Article 409 du Code de Commerce.

³⁹ Article 882 du Code Civil.

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le banquier hypothécaire a le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué, s'il n'est pas à échéance, et d'exercer un droit de suite et de préférence sur le prix, si le débiteur vend par anticipation l'immeuble en question.

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (*hypothèque conventionnelle*), d'un jugement (*hypothèque judiciaire*) ou de la loi (*hypothèque légale*).

Ainsi, selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

- **L'hypothèque conventionnelle** : est celle qui résulte d'un contrat (une convention entre le débiteur et le créancier (la banque). Cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié.
- **L'hypothèque légale** : Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissements financiers) jouissant d'une protection légale.
- **L'hypothèque judiciaire** : C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur. Elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.

3-2-2-Le nantissement :

Selon l'article 948 du code civil :

*« Le nantissement est contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créanciers un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».*⁴⁰

Le nantissement est constitué par un contrat. Il est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenu.

En effet, le nantissement ne peut porter que sur les biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les mains de la banque.

Il existe diverses formules de nantissement, nous citerons les formes les plus usitées :

- Nantissement du fonds de commerce ;
- Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipements ;
- Nantissement ou gage sur véhicules ;
- Nantissement des actifs financiers ;
- Nantissement des marchés publics.

⁴⁰ Article 948 du Code Civil

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

- **Nantissement du fonds de commerce** : le nantissement est une garantie sans dépossession, consentie sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les éléments auxquels s'étend le nantissement, à défaut, il ne comprendra que l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage.

Pour être validé, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal de commerce.

La banque exerce un droit de préférence sur le prix et un droit de suite sur le fonds. Il est à préciser que ce dernier peut être légal ou bien conventionnel.

- **Nantissement de l'outillage et du matériel** : est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé.

- **Nantissement ou gage sur véhicules** : Il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial ouvert à cet effet auprès de la direction (la Daira) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé ».

- **Nantissement des actifs financiers** : le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.

- **Nantissement des marchés publics** : Ce genre confère au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et nanti par acte sous seing privé.

3-3-Les garanties complémentaires

Mis à part des sûretés citées ci-dessus, la banque peut exiger comme garantie complémentaire des délégations d'assurances dont la mise en jeu est relative à la réalisation du risque ou à la survenance d'un sinistre éventuel assuré. Il s'agit donc ce cas de figure d'assurance vie, d'assurance tous risques, d'assurance multirisque, d'assurance incendie,.....etc. Le contrat d'assurance doit être accompagné d'un avenant de subrogation au profit de la banque.

Exemples de sociétés de garantie :

3-3-1- Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits FGMMC⁴¹ :

Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits « FGMMC », qui constitue une garantie pour le promoteur et pour la banque, a été mis en place par les pouvoirs publics pour permettre aux établissements financiers de récupérer leurs créances en cas d'incapacité des promoteurs à honorer leurs engagements dans le cadre du dispositif du micro crédit.

⁴¹ <https://www.angem.dz/article/fgmmc/>

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

Il est fait obligation à tout promoteur d'adhérer au FGMMC pour assurer le financement de son projet.

- **Les missions du FGMMC** :Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits (FGMMC) a pour mission de garantir les micro crédits accordés par les banques et les établissements financiers adhérents au Fonds, aux bénéficiaires ayant obtenu la notification des aides de l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit –ANGEM-. Le FGMMC couvre, à la diligence des banques et des établissements financiers concernés, les créances restant dues en principal et les intérêts échus à la date de déclaration de sinistre et à hauteur de quatre-vingt-cinq pour cent (85%).

- **Les adhérents au FGMMC** :Les adhérents du FGMMC sont les promoteurs dans le cadre du dispositif Micro Crédit ANGEM ayant obtenu l'accord bancaire ainsi que les banques et les établissements financiers, partenaires au dispositif Micro Crédit.

- **Modalités d'adhésion au fonds** :Pour adhérer au Fonds, les adhérents doivent s'acquitter au profit de celui-ci d'une prime dite « prime d'adhésion » : 0.5% pour les promoteurs (paiement en mode flat) et 0.5% pour les banques et établissements financiers (paiement annuel).

Le promoteur adhère au FGMMC , après la notification de l'accord bancaire. Son adhésion est un préalable au financement de son projet.

Le montant de la cotisation au Fonds est calculé sur la base du crédit bancaire accordé et de sa durée, le promoteur procède au versement de la cotisation, au compte central du FGMMC.

3-3-2-Le Fonds de garantie des Crédits aux PME « FGAR »⁴²

Le Fonds de garantie des Crédits aux PME dénommé (FGAR),l'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises.

3-3-3-Le SGCI

-**SGCI**:est une société d'assurance qui garantit les Banques contre l'**insolvabilité définitive** de leurs clients ayant bénéficié de crédits immobiliers. Elle offre une couverture du risque insolvabilité des emprunteurs moyennant le paiement d'une prime d'assurance calculée en fonction du ratio prêt/valeur qui reflète le niveau de risque encouru par la banque prêteuse.

-**L'assurance insolvabilité SGCI**:L'assurance SGCI couvre l'insolvabilité définitive de l'emprunteur. Elle est émise au profit de la banque pour la couverture du risque insolvabilité inhérent aux facteurs ci-dessus énumérés.

-**Les avantages de l'assurance insolvabilité SGCI**: Outre la garantie en elle-même, l'assurance insolvabilité SGCI offre aux banques d'autres avantages tels que :

⁴² <https://www.fgar.dz/portal/fr/content/pr%C3%A9sentation>

Chapitre 2 :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien.

- L'augmentation des volumes de crédits.
- La gestion des risques.
- L'accès au refinancement hypothécaire.
- Le rehaussement du crédit (un crédit garanti est un crédit de meilleure qualité)

Conclusion de chapitre 2

L'appréciation du risque, est pour le banquier d'une importance capitale, car elle lui permet d'éviter bien des mécomptes en procédant à un choix judicieux parmi les affaires pour lesquelles il est pressenti.

A travers ce chapitre qui porte sur les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien , nous avons pu mettre l'accent sur la réglementation prudentielle que le banque algérienne doit obéir à ses règles qui sont édictées par la banque d'Agérie, ensuite nous avons pu expliquer le contrôle interne et son rôle dans le maîtrise des risques.

Ainsi nous avons pu expliquer que le banquier accessoirement à son étude, fait assortir son contrat de prêt de garanties destinées à le protéger et à la récupération des fonds prêtés en cas de défaillance, enfin le banquier doit mettre à jour le dossier et assurer en permanence la surveillance et le suivi de ses engagements, pour leur assurer une bonne issue.

La prudence lui conseille de ne traiter qu'avec les entreprise qui mérite réellement sa confiance et pour des opérations qui ne présente pas des risques inopinés en raison de leur nature, de leur durée, ou de leur montant.

Chapitre 3 :

Etude du risque de crédit bancaire au sien de la BADR.

Introduction de chapitre 3

Afin de mettre en pratique notre étude théorique sur la gestion du risque de crédit bancaire, nous avons effectué une étude empirique au niveau de la banque BADR de Sidi-Aich (*agence 326*). Cette étude représente un apport important pour notre travail de recherche et notre formation.

Notre stage a été très bénéfique pour nous, du moment que nous avons récolté pas mal de connaissance pour notre vie professionnelle future, y compris l'étude de dossiers qui se fait par le banquier pour décider l'accorde ou non d'un crédit à son client et les garanties prises (par le banquier) en cas où il donne un avis favorables à son client.

Ainsi, nous allons suivre dans ce chapitre deux projets soumis à l'étude le premier concerne le crédit d'exploitation et le seconde concerne le crédit d'investissement, depuis le dépôt du dossier jusqu'à l'établissement final de la demande de crédit, et la mise en place de celui-ci.

Mais avant de traiter le dossier de crédit, nous présenterons d'adord l'organisme d'accueil qui est la banque BADR (*Agence 362*).

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, on va présenter l'organisme qui nous a accueillis durant notre stage pratique qui est l'agence 362 de Sidi-Aich. De ce fait, un bref aperçu historique sur la banque BADR. Ensuite, on va présenter l'organisation et les missions de l'agence de Sidi-Aich

1-1-Historique de la BADR

La banque d'agriculture et de développement rurale constitué par un décret N°82-206 de 13 mars 1982, avec une fonction officiel, c'est le financement de tous les projets public, et précisément pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrialisation et de la pêche... Et pour toutes les conditions pour le développement rural.

La durée de son fonctionnement est de 99ans. La BADR devenue applicable depuis octobre 1982 avec un capital social égal à 2 200 000 000 DA, et en cas de perte de $\frac{3}{4}$ de son capital, le conseil d'administration demande la dissolution de l'agence.

Durant la période (1982-1990), la BADR est institution qui spécialisé dans le financement de l'agriculture et la promotion de développement rurale, grâce a l'aide de la BADR plusieurs région ont connu un essor dans le domaine de l'agriculture

Durant la période (1991-1998) la BADR a élargi son domaine d'activité pour renforcer la plupart des autres secteurs de l'économie notamment les PME/PMI tout en restant partenaire privilégié de secteur agricole.

Durant la période(2000-2006) cette institution a su se moderniser, elle a devenu une (banque assise), s'adapter aux normes et donnée de la nouvelle politique économique, le service personnaliser vise à des objectifs de relance, à une simulation de l'investissement productif et créateur d'emplois.

Maintenant cette catégorie de banque est distribuée dans tout le pays, et dans le marché, a une distinction de concurrence avec : 288 agence, 33 branches dans le pays et plus de 7000 cadres et agents.

En 2001 le revue de banque « Bankers Almanach » place la BADR comme première au niveau national, 668 au niveau mondial, et 4100 parmi les banques de déférences nationalités.

Le capital de cette banque ce repartie en :

- 35% : capital pour l'argiculture alimentaire ;
- 35% : capital pour les intérêts de fournitures ;
- 20% : capital pour les différents industries ;
- 10% : le capital des services.

1-2-Présentation de la BADR

La Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR), est une institution financière nationale créée le 13 mars 1982. Son capital social est de 54 000 000 000 DA. Elle a pour missions principale le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. Qui a été au paravent du domaine de la BNA. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national.

1-3-Caractéristiques de la BADR :

Parmi les différentes caractéristiques de la BADR, on peut citer :

- La BADR est la première banque algérienne qui a concrétisé le concept « banque assise » avec « service personnalisé » ;
- L'information totale du réseau sur le bas d'un logiciel, propriété de la BADR, et développe par ses informations ;
- La BADR effectue le traitement, en temps réel, à distance des opérations bancaires, grâce à la transmission, ainsi la consultation des comptes par la clientèle « BADR consulte » ;
- La BADR est une banque qui intervient à hauteur de 30% du financement de commerce extérieure. Elle met en place des crédits documentaire en 24 heures ;
- La BADR est la seule banque qui est disponible le samedi.

2-1-Présentation de l'agence BADR 362

L'agence B.A.D.R. 362 de Sidi-Aich est une ancienne agence qui a ouvert ses portes à la clientèle le 02 juin 1984.

Le 26 septembre 1998, ils sont délocalisés son siège dans un autre endroit, plus spacieux, situé sur la route nationale reliant Bejaia à Alger, ce que lui a permis d'être plus connue et d'attirer plus de clientèle.

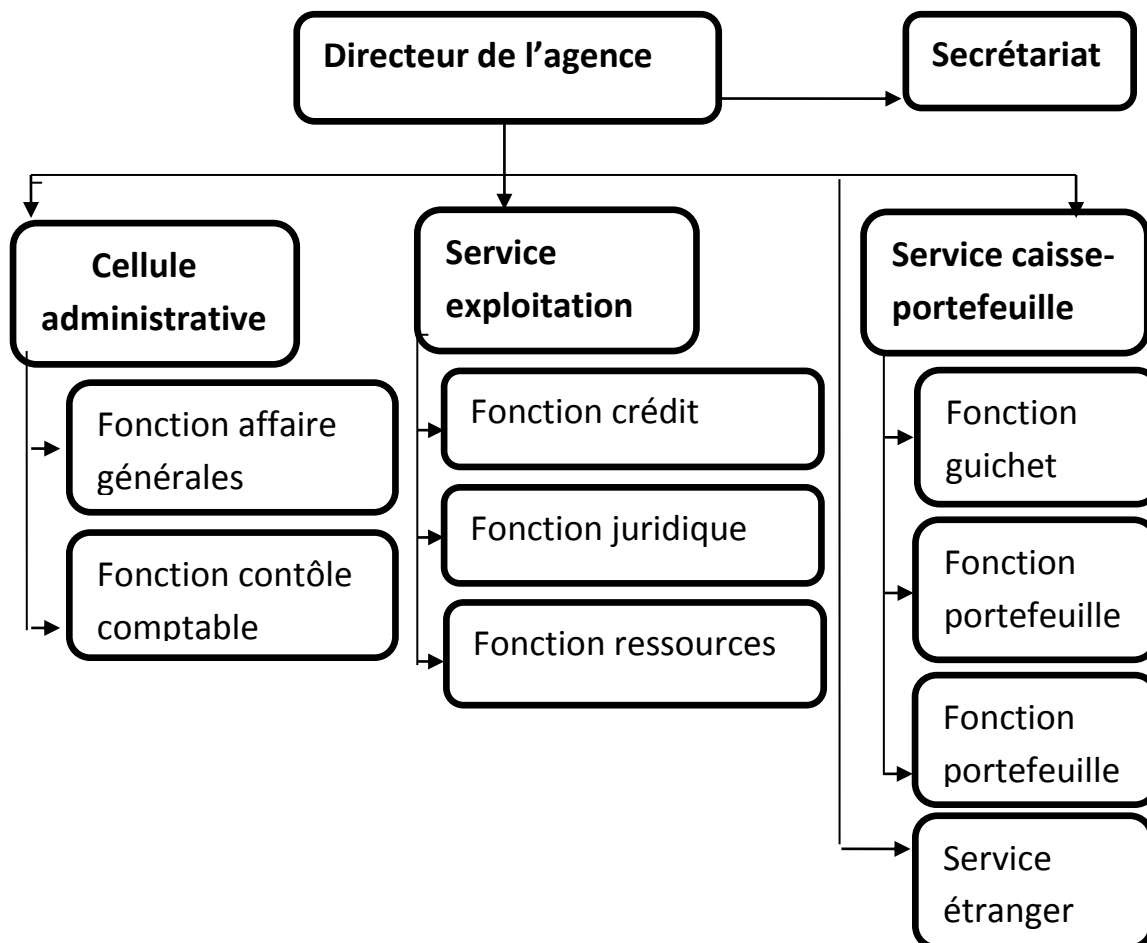
Cette agence compte 19 employés, elle offre à sa clientèle tous les services et produits de la BADR, sauf le service personnalisé en faveur des grands clients.

2-2-Organisation de l'agence 362

L'organisation de l'agence repose principalement sur :

- La direction de l'agence ;
- Secrétariat ;
- Service administratif ;
- Service étranger ;
- Service crédit.

Figure 4 : Organisation de l'agence 362



Source : Document interne de l'agence 362.

2-2-1-Le directeur de l'agence

Le directeur de l'agence est un manager opérationnel chargé de l'application de la stratégie de développement de la banque.

Ses missions et ses attributions sont les suivantes :

- ✓ Veille à la préservation et à l'amélioration de l'image de marque de la banque.
- ✓ Elaboration des budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement.
- ✓ Représentation de la banque devant partenaires et ou les administrations.

2-2-2-Comité de crédit

est une structure indépendante qui est chargé de statuer sur tout octroi de crédit dans la limite de ses pouvoirs.

2-2-3-Service administratif (clientèle)

- **Le service caisse :** Ce service est chargé de la manipulation des espèces et des fonds, il reçoit les virements des clients, exécute le paiement, des mises à disposition des chèques à destination et assure les retraits, le placement de fonds et propose les nouveaux produits.
- **Le service portefeuille :** Ce service ne manipule pas les espèces, car les opérations se font par chèque, on distingue le virement de compte, les entrées de chèque et les effets à escompter.
- **Le service clientèle :** Le service clientèle traite les opérations courantes suivantes :
 - Ouverture de compte
 - Versement et retrait en espèce
 - Certification de chèque
 - Compensation et prélèvement
 - Achat et vente d'espèce
- **Le service étranger :** Ce service a pour fonction de réaliser toute les opérations avec l'étranger et ce en conformité avec la réglementation des changes et du commerce extérieur ainsi il charge de la domiciliation des importations, ouverture et suivie des remises documentaire, la gestion des comptes devises et opérations de change.

2-2-4-Service exploitation (crédit) :

Le service crédit dispose uniquement de trois employés constituant chacun d'eux une section :

A-La section « emploi de jeune » est chargé de traiter et d'étudier toutes les demandes de crédits entrant dans le cadre de l'emploi de jeunes, ayant bénéficié des avantages de l'agence nationale de soutien de l'emploi de jeune.

B-La section commerciale est chargée de traiter toutes demandes de crédit.

C-La section du recouvrement et du suivi des engagements. C'est le chef du service crédit qui assure son fonction. Elle est chargée de suivre constamment tous les crédits octroyés par garanties. Elle a également comme tâches, la confection des statistiques relatives à l'activité du service et l'établissement des états périodique.

Elle assure, en outre, la gestion des opérations sur compte et la liquidation des comptes de succession.

2-3-Objectifs de l'agence BADR 362 :

Les objectifs de la BADR sont définis et déterminés par ses fonctions ses rôles dans l'activité économique.

Pour cela, l'agence BADR 362 a comme objectifs final, la réalisation de maximum de bénéfice à travers les emplois (offrir plus de crédit), et les ressources (avoirs plus de dépôts).

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

D'après ce chapitre, la BADR a les capacités nécessaires soit financières ou bien commerciales, pour faire face à la demande de la clientèle branches et catégories (l'agriculture,..... etc.).

2-4-Les ressources et les emplois de l'agence BADR 362 :

L'agence BADR de Sidi-Aich dispose d'un certain nombre important des ressources sur lesquelles elle peut accorder des crédits et effectuer des opérations de financement.

A-Les ressources de l'agence :

-Dépôts à vue : il se compose des éléments suivants :

- Compte cheque
- Compte courant
- Livret épargne junior
- Epargne spéciale logement
- Livret épargne avec ou sans intérêts
- Compte CDNRA.

-Dépôts à terme : il se compose :

- Bon de caisse nominative et anonyme.
- Dépôt à terme
- Crédit en compte
- Crédit à moyen terme
- Crédit à long terme.

B-Les emplois de l'agence : a ce niveau on trouve :

- Crédit à court terme
- Débit en compte
- Crédit à moyen terme
- Crédit à long terme.

Section 02 : Etude du risque d'un crédit d'exploitation

L'analyse du risque d'un crédit bancaire est un processus qui débute par le montage d'un dossier du crédit lui-même.

La demande de cet crédit d'exploitation consiste en bon fonctionnement de la boucherie de monsieur X, et lui permettra de pallier le manque de trésorerie qui résultent des délais de paiement accordés aux organismes publics (L'alimentation des cantines scolaires en viande rouge et poulet pour l'année 2022).

A cet effet, le client doit fournir tous les documents nécessaires exigés par le banquier afin de vérifier et contrôler les informations recueillies.

2-1- Documents constitutifs

Tout dossier de crédit d'exploitation doit compter l'ensemble des éléments permettant d'appréhender la situation générale de l'entreprise, de cerner le risque et de se prononcer sur la demande exprimée.

Ce dossier de crédit est constitué des pièces suivantes :

- Demande écrite de l'entreprise ;
- Documents juridiques et administratifs ;
- Documents comptables et financiers : Les bilans, tableaux des comptes de résultat et les annexes ;
- Documents fiscaux et parafiscaux ;
- Documents commerciaux .

2-2- Présentation du projet

Comme le signalé le service crédit, le projet porte sur le financement d'un crédit d'exploitation à hauteur de 6 176 000DA pour le bon fonctionnement de la boucherie de monsieur X.

2-2-1- Présentation de l'entreprise

- Nom et raison sociale : X
- Forme juridique : personne morale
- Activité : Boucherie
- Date de création : 08/01/2008
- Date d'entrée en relation : 28/01/2006
- Objet Social : L'alimentation des cantines scolaires en viande rouge et poulet pour l'année 2022

2-2-2-Identification du demandeur de crédit et sa relation avec la banque

- Il s'agit d'un ancien client de la BADR de SIDI-AICH ,domicilié depuis 2006 qui a déjà bénéficié d'une ligne de crédit d'exploitation sous forme d'avance sur facture à hauteur de 2 770 000 DA.

Le promoteur est titulaire de deux marchés public signés avec l'APC d'Akafadou et l'APC d'El kseur portant sur la fourniture et l'alimentation des cantines scolaires en viande rouge et poulet pour l'exercice 2022.

Le délais des deux marchés est comme suit :

Marché signé avec la commune d'El kseur :

- Mt minimum est de 4 976 000 DA
- Mt maximum est de 6 720 000 DA

Marché signé avec la commune d'Akafadou :

- Mt minimum est de 1 200 000 DA
- Mt maximum est de 2 220 000 DA

Durée du marché : 12 mois .

- Objet de la demande : Mr X sollicite la BADR de Sidi-Aich pour le renouvellement de sa ligne de crédit d'exploitation à hauteur de 6 176 000DA qui lui permettra de pallier les manque de trésorerie qui résultent des délais de paiement accordés aux organisme public à hauteur de 70%,.
- Situation des engagements :

-Dernière autorisation :Date : 19/01/2022

Montant : 2 770 000

-Autorisation récente : Date : 31 /01/2022

Montant=6 176 000

2-2-3- Mouvements du chiffre d'affaire confié

le compte courant du client retrace l'ensemble des transactions liées à son activité. La banque doit distinguer entre le client qui la sollicite pour un besoin passager, et celui, qui travaille avec elle, elle doit connaître, pour chaque client, le volume des fonds qu'il fait transiter par la banque.

Le mouvement confié est révélateur de la fidélité du client et de sa confiance en sa banque.

Tableau 2 : Mouvements du chiffre d'affaire confié

En DA

| Exercice | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-------------------|-----------|-----------|---------|--------|
| Mouvement confiés | 2 786 277 | 1 555 713 | 242 568 | 10 000 |

Source : document réalisé à partir des données fournis par la banque.

Interprétation du tableau :

Nous remarquons une diminution des mouvements du chiffre d'affaire confié.

2-3-Evaluation de projet

L'évaluation de projet est une étape primordiale dans l'étude de dossier du crédit bancaire. Cette évaluation est un ensemble d'information et d'études menées par la banque, pour l'aide à la décision d'octroi ou non du crédit d'exploitation.

2-3-1- Le plan de charge comptable

Un **plan de charge**, également appelé **planning de charge**, est un outil utilisé pour piloter les ressources d'un projet .

Il facilite la planification et optimise **l'affectation des ressources** ; il permet d'obtenir une **vision synthétique** des temps passés et de leur prévision.

Tableau 3 : Le plan de charge comptable

En KDA

| Maitre d'œuvre | Montant du marché | Délai relais | Objet du marché | Date O.D.S | Mont encaissement | Reste à encaisser |
|--------------------|-------------------|--------------|---|------------|-------------------|-------------------|
| Commune d'EL-kseur | 4976 | 12 mois | Alimentation au profit des cantines scolaires excercie 2022 | | / | / |
| Commune d'Akfadou | 1200 | 12 mois | Alimentation au profit des cantines scolaires excercie 2022, lot (Viande rouge et Poulet) | | / | / |
| Total | 6176 | / | / | | / | / |

Source :Document interne de la banque.

Interprétation du tableau :

Mr X est titulaire de deux marchés signés avec les deux communes sus cités en vu d'alimenter les cantines scolaires en viande rouge et poulet pour l'exercice 2022.

A cet effet, le promoteur sollicite la BADR pour une ligne de crédit à hauteur de 6 176 000 DA, qui lui permettra d'obtenir une liquidité suffisante pour assurer le fonctionnement de sa boucherie.

2-3-2-Présentation des bilans comptables de l'entreprise

Ce volet est sans doute le plus important pour l'étude du banquier puisqu'il reflète l'activité intrinsèque de l'entreprise.

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Tableau 4 : Bilan exercice clôturé le 31/12/2020

En DA

| | ACTIF | | | PASSIF | |
|--------------------------------|--------------|--------------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| | Montant brut | Amort / Prov | Montant | | Montant |
| Immobilisations incorporelles | | | | Capital | 1 385 411 |
| Immobilisations corporelles | 310 000 | 93 000 | 217 000 | | |
| Autres immobilisations | | | | | |
| Stocks | 450 000 | | 450 000 | Provisions pour pertes et charges | |
| Créances d'exploitation | | | | Emprunts | |
| Autres créances | | | | Dettes d'exploitation | 21 600 |
| Disponibilité | 1 634 111 | | 1 634 111 | Autres dettes | 45 600 |
| Total Actif | 2 394 111 | 93 000 | 2 301 111 | Total Passif | 1 452 611 |
| Résultat (perte de l'exercice) | | | | Résultat (bénéfice de l'exercice) | 848 500 |
| Total général de l'Actif | 2 394 111 | 93 000 | 2 301 111 | Total général de Passif | 2 301 111 |

Source : document fournis par la banque.

Tableau 5 : Bilan exercice clôturé le 31/12/2021

En DA

| | ACTIF | | | PASSIF | |
|--------------------------------|------------------|----------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| | Montant brute | Amort / Prov | Montant | | Montant |
| Immobilisations incorporelles | | | | Capital | 2 233 911 |
| Immobilisations corporelles | 310 000 | 124 000 | 186 000 | | |
| Autres immobilisations | | | | | |
| Stocks | 500 000 | | 500 000 | Provisions pour pertes et charges | |
| Créances d'exploitation | | | - | Emprunts | |
| Autres créances | | | - | Dettes d'exploitation | 25 920 |
| Disponibilité | 2 685 436 | | 2 685 436 | Autres dettes | 47 880 |
| Total Actif | 3 495 436 | 124 000 | 3 371 436 | Total Passif | 2 307 711 |
| Résultat (perte de l'exercice) | | | | Résultat (bénéfice de l'exercice) | 1 063 725 |
| Total général de l'Actif | 3 495 436 | 124 000 | 3 371 436 | Total général de l'Passif | 3 371 436 |

Source : document fournis par la banque.

Interprétation des tableaux :

- D'après les deux tableaux, nous remarquons l'évolution de l'actif du bilan de l'entreprise durant toute la période des deux années.
- Nous constatons une progression du passif du bilan de l'entreprise durant les deux années précédentes d'un montant de 1 070 325 DA.

2-3-3-Présentation des TCR

Il permet de voir les performances de cette entreprise durant les deux dernières années. Il permet donc de déterminer si l'entreprise a finalement sur cet exercice comptable réalisé un bénéfice ou une perte.

Tableau 6 : Compte de résultat 2020

En DA

| REBRIQUES | Montant |
|---|------------------|
| Chiffre d'affaire sur ventes ou prestations de services | 4 320 000 |
| Autres produits (ou Recettes) | |
| Total des recettes (a) | 4 320 000 |
| Marchandises , matières et fournitures consommées | 3 168 000 |
| Charges déductibles : | 303 500 |
| Frais généraux | |
| Autres déductions | |
| Total des dépenses (b) | 3 471 500 |
| Résultat comptable de l'exercice (a)-(b)=(c) | 848 500 |
| A Déduire (d) | |
| Report déficitaire | |
| Autres déductions | |
| Total a réduire (d) | |
| A réintégrer | |
| Amortissement non déductibles | |
| Provision non déductibles | |
| Autres charges non déductibles | |
| Autres | |
| Total a réintégrer (e) | |
| Résultat fiscal de l'exercice (c+e+d) Bénéfice | 848 500 |

Source : document fournis par la banque.

Tableau 7 : Compte de résultat 2021

En DA

| REBRIQUES | Montant |
|---|------------------|
| Chiffre d'affaire sur ventes ou prestations de services | 5 184 000 |
| Autres produits (ou Recettes) | |
| Total des recettes (a) | 5 184 000 |
| Marchandises ,matières et fournitures consommées | 3 801 600 |
| Charges déductibles : | 318 675 |
| Frais généraux | |
| Total des dépenses (b) | 4 120 275 |
| Résultat comptable de l'exercice (a)-(b)=(c) | 1 063 725 |
| A Déduire (d) | |
| Report déficitaire | |
| Autres déductions | |
| Total a réduire (d) | |
| A réintégrer | |
| Amortissement non déductibles | |
| Provision non déductibles | |
| Autres charges non déductibles | |
| Autres | |
| Total a réintégrer (e) | |
| Résultat fiscal de l'exercice (c+e+d) Bénéfice | 1 063 725 |

Source : document fournis par la banque.

Interprétation des tableaux :

Nous remarquons que l'entreprise a réalisé un bénéfice d'un montant de 1 063 725 DA en 2021, il est donc le plus important que celui de 2020 un bénéfice d'un montant de 848 500 DA.

2-3-4-Diagnostic financier

A-Ratio de solvabilité : Le ratio de solvabilité, exprimé en pourcentage, est un indicateur de la santé financière de l'entreprise. Ce ratio s'obtient en divisant les capitaux propres par la totalité du passif.

Ratio de solvabilité (Pour l'exercice 2021) = $2\,233\,911 / 3\,371\,436 = 66,25\%$

Ratio de solvabilité (Pour l'exercice 2020) = $1\,385\,411 / 2\,301\,111 = 60,20\%$

Ce ratio permet d'estimer la capacité de remboursement à terme ,et donc de 66,25% pour l'exercice 2021 , et de 60,20% pour l'exercice 2020.

B-Ratio de liquidité : généralement représente la différence entre l'actif à court terme et le passif à court terme .

**Ratio de liquidité (Pour l'exercice 2021) = $(500\,000 + 2\,685\,436) - (25\,920 + 47\,880)$
= 3 111 636 DA**

Ratio de liquidité (Pour l'exercice 2020) = $(450\,000 + 1\,634\,111) - (21\,600 + 45\,600)$

= 2 016 911 DA

D'après ce ratio la capacité de l'entreprise à respecter ses obligations à court terme est de 3 111 636 DA pour l'exercice 2021, et pour l'exercice 2020 est de 2 016 911 DA .

C-Ratio de rentabilité : Ratio de la marge bénéficiaire nette = Bénéfice net après impôt / chiffre d'affaires net

Ratio de rentabilité (Pour l'exercice2021) = $1\,063\,725 / 5\,184\,000 = 20,51\%$

Ratio de rentabilité (Pour l'exercice2020) = $848\,500 / 4\,320\,000 = 19,64\%$

Le ratio sert à démontrer les dinars gagnés par l'entreprise après qu'elle se soit acquittée de toutes ses charges.

2-3-5-Les garanties

Ces garanties permettent de couvrir le risque dans le cas de non remboursement de crédit bancaire à l'échéance, elles sont devisées en garanties bloquantes et non bloquantes et les réserves bloquantes et non bloquantes.

Tableau 8 : Les garanties

| En DA | | | | | | | | |
|------------------------|-------------|--------------|-------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| Type de prêt ou crédit | Montant (4) | Validité (5) | Date limite d'utilisation (6) | Durée d'amort. (6) | Différé partiel. (7) | Différé total. (7) | Taux ou marge (7) | Taux |
| ADM/CNC (80%) | 3000000 | 12 mois | / | / | / | / | / | Taux en vigueur |

Source : document interne de la banque.

2-3-5-1-Garanties bloquantes

- Actualisation de l'hypothèque d'un terrain de 448m² appartenant à Monsieur X, sis à l'El kseur expertisé à 15 680 000 DA.
- Nantissement du marché public (contrat n°04/22 passé avec l'APC d'Akafadou et n° 01/22 passé avec l'APC d'El kseur.

2-3-5-2-Réserves bloquantes

- Situation fiscale et parafiscale apurée ;
- Remise par le client des exemplaires uniques des contrats n°04 /22 et n°01/22 ;
- Conventions de prêt.

2-3-5-3-Réserves non bloquantes

- Billet à ordre.

2-4-La décision finale

La décision finale est le ressort de la direction générale de Béjaia . Notre étude est basée essentiellement sur les documents présentés par le promoteur et la visite sur site. En effet, la BADR d'avis favorable pour le crédit à court terme de 3 000 000 DA sous réserve de recueillir les garanties susceptibles de couvrir le risque.

2-4-1-Le comité de crédit

Après l'étude effectuée par la banque, le comité de crédit déclare que l'activité est rentable et cadre avec les nouvelles orientations en matière de crédit. La BADR a accordé un montant de 3 000 000 DA à Mr X.

Par ailleurs, la banque doit établir un formulaire de le transmettre à la direction régionale afin de donner son avis et de le transmettre à la direction générale pour la décision finale et le déblocage.

2-4-2-L'autorisation de crédit

Quand le dossier sera traité au niveau de la direction générale, et après l'accord de cette dernière le dossier sera transmis à l'agence avec un ticket d'autorisation, la banque signera une fiche qui portera les garanties exigées, qui sera ensuite envoyée à la direction générale pour le déblocage des fonds après le retour de cette fiche à l'agence.

2-4-3-Le suivi

Comme le précise le service crédit, après le déblocage, le client disposera de ses fonds pour le fonctionnement de sa boucherie ; et afin de lui permettre de payer ces échéances à la date précise, la banque lui transmettra une copie de son échéance.

En cas de non paiement à l'échéance prévue le client disposera de cinq (5) jours pour régler sa dette, mais s'il a dépassé la date exigée, la banque lui accordera un autre délai de 22 jours avec le paiement d'une pénalité.

Section 03 : Etude du risque d'un crédit d'investissement

Cette étude sera présentée en trois parties. La première portera sur la constitution du dossier d'un crédit d'investissement, et la deuxième sur l'étude de la viabilité du projet, et la troisième consacrée à l'étude de la rentabilité du projet, cela pour ressortir ses points forts et ses points faibles et faire recueillir les garanties.

L'objet de ce dossier de crédit d'investissement de 96 663 903,20 DA (Crédit ETTAHADI pour une durée de 07 ans) pour l'acquisition d'équipements nécessaires pour la création d'une unité de transformation de pomme de terre en frite et purée surgelées.

A cet effet le client doit fournir tous les documents nécessaires exigés par le banquier afin de vérifier et contrôler les informations fournies.

3-1-La constitution du dossier

La liste des documents exigés, pour constituer un dossier de crédit d'investissement, peut varier selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation banque-client. Toutefois, quelques documents sont communs pour tous les types d'investissement.

3-1-1-Les documents remis par le client

Le dossier de crédit fournis par le client est constitué des documents suivants :

- Une demande manuscrite ;
- Carte d'identité nationale du gérant ;
- Copie des actes de possession ;
- L'étude technico-économique du projet détaillé ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Facture pro-forma des équipements à financier ;
- Attestations fiscales et parafiscales dûment apurées ;
- Bilan et TCR prévisionnels ;
- Copies des bilans fiscaux des trois dernières années ;
- Situation comptable au 31/12/N-1
- Mise à jour CNAS , CASNOS récente et extrait de rôle récent.
- Demande d'autorisation de consultation de la centrale des risques de la banque.

3-1-2-Les documents à établir par le banquier

- Le compte rendu de visite qui reprend l'ensemble d'informations qui ne figurent pas dans les documents fournis par le client ;
- La position du compte du client qui reprend l'ensemble des mouvements du compte.

3-2- Etude de la viabilité de projet

Pour le bon déroulement du projet, la banque doit acquérir toutes les informations concernant le client demandeur de crédit .

3-2-1-Identification de l'investisseur

- Personne morale : Sarl FRIGOSTOCK
- Personne physique :
 - Monsieur X, né le 04-03-1968 à Barbacha en sa qualité de membre associé de la Sarl
 - Monsieur Y, né le 20-05-1955 à Samaoun en sa qualité de membre associé de la Sarl
 - Monsieur W, né le 25-12-1956 à Fénaïa en sa qualité de membre associé de la Sarl

3-2-2-Désignation du projet

Installation d'une ligne de production de frites surgelées et de purée de pomme de terre surgelée.

- Objectif : production de 1000kg/heure de frites surgelées et 200kg/heure de purée de pomme de terre surgelée.
L'objectif de la Sarl FRIGOSTOCK est de fédérer autour de l'entreprise un ensemble de producteurs régionaux. Ces producteurs partenaires seront engagés par un cahier des charges et doivent satisfaire les objectifs de qualité.
- Nature du produit fini : frites et purée de pomme de terre surgelées en sachet.
- Désignation : consommation locale avec perspective d'exportation.
- Mode de transport : terrestre.
- Nature des rejets inhérents au fonctionnement du projet : épluchures de pomme de terre destinées à l'engraissement animal.
- Dangers éventuels : néant.

3-2-3-Analyse du marché

La production de pomme de terre en Algérie dépasse 50 millions de quintaux par an. Une qualité suffisante pour répondre à la demande et garantir des prix stables de ce produit de large consommation. Si l'abondance de la pomme de terre sur les marchés fait des heureux, les producteurs, eux, se plaignent de la baisse des prix et du manque d'aires de stockage.

Pour pallier cette situation, et afin de moderniser et de relancer durablement la filière pomme de terre la Sarl FRIGOSTOCK se propose d'acheter auprès d'agriculteurs fédérés des qualités importantes de pomme de terre et permette ainsi le stockage dans ses entrepôts d'une capacité de 30 000 mètres cubes et de transformer l'excédent en frites surgelées.

Le marché du surgelé est en croissance dans le monde. En Algérie, il reste encore à l'état embryonnaire et la production consommée actuellement provient à 90% de l'importation. La Sarl FRIGOSTOCK au capital de 22 200 000DA, n'hésite pas à se lancer dans cette activité pour agir en aval de la production agricole et diversifier les produits issus de l'industrie agroalimentaire dans notre pays.

-Localisation : La Sarl FRIGOSTOCK est situé au lieu dit Iderakene dans la commune de Timezrit.

3-2-4-Analyse technique

- **Assiette de terrain nécessaire :**
 - Le promoteur dispose d'une assiette de terrain d'une surface de 31 167m².
 - Surface totale bâtie.... : 9 336m² existant.
- **Investissement à réaliser**
 - Equipements
 - 1-Acquisition d'une ligne de production de frites surgelées d'une capacité de 2000 kg/heure,
 - 2-Acquisition d'une ligne de production de purée de pomme de terre surgelée d'une capacité de 500kg/heure
 - Production : La production est très automatisée. Elle comprend les phase suivantes :
 - 1-La réception
 - 2-Le lavage épierrage
 - 3-Le coupe
 - 4-Le pelage
 - 5-Le blanchiment
 - 6-Le séchage
 - 7-La pré-cuisson
 - 8-Le refroidissement

Tableau 9 : Présentation de la capacité de production

| Base de la matière première | Produits | Capacité |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Pomme de terre | Frites surgelées | 1000 Kg/08 heure |
| | Purée surgelée | 200 Kg/08 heure |

Source :Tableau réalisé par nos sois à partir des données de la BADR.

Interprétation du tableau :

La production débutera la 1^{ère} année avec 1000 kg de frites surgelées et 200 kg de purée surgelée en une équipe de 08 heures de travail .

- **Echéance de réalisation :** 06 mois
- **Financement et emplois :**
 - Montant global de l'investissement :
 - Bâtiments..... : Existant
 - Equipements : 120 829 879,00DA
 - Total..... :120 829 879,00DA
 - Taux d'intégration / économie nationale : 70%

Nombre d'emplois créés : 16 emplois en phase d'exploitation.

3-2-5-Effets escomptes sur le plan économique

- Satisfaction et couverture d'une bonne partie des besoins locaux en frite et purée de pomme de terre avec perspective d'exportation.
- Intégration des techniques de production modernes.
- Régulation du marché de la pomme de terre.
- Mise à disposition du producteur d'un produit de qualité à un prix plus avantageux.
- Création d'emplois.

3-2-6-Analyse des coûts

La Sarl FRIGOSTOK envisage de créer une unité de transformation de pomme de terre. La valeur de l'investissement s'élève à un montant global de 120 829 879 DA. Le crédit d'investissement (crédit Ettahadi) demandé s'élève à un montant de 96 663 903,20 DA

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

représentant 80% du montant global pour une durée de 07 ans avec un différé de 02 ans .
L'apport personnel sera de 20% soit un montant de 24 165 975,80 DA.

3-2-6-1-Bilan d'ouverture de l'entreprise

Le bilan d'ouverture donne une image globale sur la situation financière de l'entreprise.

Tableau 10 : Bilan d'ouverture

En DA

| Actif | Montant | Passif | Montant |
|---------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| 2-Investissement | | 1-Fonds propres | 24 165 975.80 |
| Equipements de production | 108 101 949 | | |
| Montage et installation | 4 251 000 | | |
| Fret et assurance | 8 476 930 | 5-Dettes d'investissement | |
| 4-Créances | | Emprunt bancaire | 96 663 903.20 |
| Total | 120 829 879 | Total | 120 829 879 |

Source : document fourni par la banque.

Interprétation du tableau :

D'après le bilan d'ouverture de l'entreprise nous remarquons que le coût total de l'investissement est de 120 829 879 DA. Pour la réalisation de cet investissement la Sarl FRIGOSTOK sollicite la BADR pour un emprunt bancaire de 96 663 903,20 DA ,et avec un rapport personnel de 24 165 975.80 DA.

3-2-6-2-Structure de financement

Il nous donne une image globale sur le financement de l'investissement .

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Tableau 11 : Structure de financement

En DA

| Rubriques | Taux d'implication | Montant |
|--------------------------|---------------------------|----------------|
| Crédit bancaire | 80% | 96 663 903,20 |
| Apports de gérant | 20% | 24 165 975,80 |

Source : Tableau réalisé par nous-même à partir des données fournies par la banque.

Interprétation du tableau :

En ce qui concerne le montage financier, la BADR sollicite une prise en charge de 80% des investissements. Tous les autres postes de dépenses seront pris en charge sur un apport financier personnel.

3-2-6-3-Coût prévisionnel de l'investissement

Le coût totale de l'investissement est de 120 829 879 DA.

Tableau 12 : Coût prévisionnel de l'investissement

En DA

| Opération | Montant |
|--|-----------------------|
| Systeme de réfrigération au fréon | 27 401 510,00 |
| Principaux équipements de réfrigération | 28 102 925,00 |
| Valves de contrôle et accessoires | 2 275 920,00 |
| Ligne de production de frites 2000 kg/heure | 40 139 577,00 |
| Machine pour purée de pomme de terre 500kg/heure | 10 182 017,00 |
| Frais de formation de montage et de mise en marché | 4 251 000,00 |
| Frais de fret et autre | 8 476 930,00 |
| Coût prévisionnel de l'investissement | 120 829 879,00 |

Source : Tableau fournie par la banque.

Conclusion de l'étude de la viabilité

On trouve que ce projet présente une activité de très grande valeur économique et qui motive les autres activités de la région. Les travaux de réalisation ont été entamés par la relation, ce qui témoigne la volonté du promoteur à mettre en place le projet envisagé.

La localisation du projet est favorable à l'activité projetée et rend l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits facile et rapide. A cet effet, il convient pour le banquier par la suite d'évaluer la rentabilité du ce projet.

3-3-Etude de la rentabilité du projet

L'objectif de l'étude de rentabilité est de s'assurer que le projet est rentable et qu'il est le meilleur parmi les éventuelles occasions d'investissement (placement bancaire, plusieurs projets, spéculations...etc) et que les conditions de crédit proposées n'affecte pas la rentabilité du projet et donc le remboursement à l'emprunt bancaire.

3-3-1-Tableau d'amortissement du crédit bancaire

Le tableau d'amortissement du crédit bancaire destinée à la couverture des échéances de remboursement du crédit bancaire, elle se calcule comme suite :

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Tableau 13 : Tableau d'amortissement du crédit bancaire

EnDA

| Rubrique | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 |
|----------------------------|-------------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Principal | 00 | 00 | 19332780,64 | 19332780,64 | 19332780,64 | 19332780,64 | 19332780,64 |
| Reste à rembourser | 96663903,20 | 96663903,20 | 96663903,20 | 77331122,56 | 57998341,92 | 38665561,28 | 19332780,64 |
| Intérêt bancaire | 5316514,68 | 5316514,68 | 5316514,68 | 4253211,74 | 3189908,81 | 2126605,87 | 1063302,94 |
| Bonification | 5316514,68 | 5316514,68 | 5316514,68 | 4253211,74 | 3189908,81 | 1739950,26 | 86975,13 |
| Intérêt à payer | 00 | 00 | 00 | 00 | 00 | 386655,61 | 193327,81 |
| Cotisation à verser | 00 | 00 | 19332780,64 | 19332780,64 | 19332780,64 | 19719436,25 | 19526108,4 |

Source : tableau fourni par de la BADR

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Interprétation du tableau : Nous remarquons que l'amortissement du crédit bancaire à partir de la troisième année jusqu'à la cinquième année est fixe d'un montant de 19332780,64 DA .

3-3-2-TCR prévisionnels année 01-04

Le TCR permet d'exprimer les comptes des résultats. Ces dernières peuvent calculés par la différence entre les comptes des produits et les comptes des charges. Cette différence permet de dégager le résultat net de l'exercice.

Tableau 14 : TCR prévisionnels année 01-04

En DA

| Designation | Année 01 | Année 02 | Année 03 | Année 04 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Production vendue | 270 336 000 | 270 336 000 | 540 672 000 | 540 672 000 |
| Matière et four | 146 699 520 | 146 699 520 | 293 399 040 | 293 399 040 |
| Transport | 5 280 000 | 5 280 000 | 10 560 000 | 10 560 000 |
| Entretien et réparation | 3 000 000 | 3 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| Autre service | 13 353 600 | 13 353 600 | 26 707 200 | 26 707 200 |
| Valeur ajoutée | 102 002 880 | 102 002 880 | 204 005 760 | 204 005 760 |
| Frais de personnel | 9 331 200 | 9 331 200 | 16 796 160 | 16 796 160 |
| Frais divers | 9 840 000 | 9 840 000 | 19 680 000 | 19 680 000 |
| Assurance | 1 920 000 | 1 920 000 | 2 880 000 | 2 880 000 |
| Frais financiers | 1 020 000 | 1 020 000 | 1 530 000 | 1 530 000 |
| Amortissements | 15 103 735 | 15 103 735 | 15 103 735 | 15 103 735 |
| Charges d'exploitation | 37 214 935 | 37 214 935 | 55 989 895 | 55 989 895 |
| RBE | 64 787 945 | 64 787 945 | 148 015 865 | 148 015 865 |
| Resultat net de l'exercice | 64 787 945 | 64 787 945 | 148 015 865 | 148 015 865 |

Source : document réalisé par nous même a partir des données de la BADR.

Tableau 15 : TCR prévisionnels année 05-07

En DA

| Designation | Année 05 | Année 06 | Année 07 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Production vendue | 540 672 000 | 540 672 000 | 540 672 000 |
| Matière et fournit consom | 293 399 040 | 293 399 040 | 293 399 040 |
| Transport | 10 560 000 | 10 560 000 | 10 560 000 |
| Entretien et réparation | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| Autre service | 26 707 200 | 26 707 200 | 26 707 200 |
| Valeur ajoutée | 204 005 760 | 204 005 760 | 204 005 760 |
| Frais de personnel | 16 796 160 | 16 796 160 | 16 796 160 |
| Frais divers | 19 680 000 | 19 680 000 | 19 680 000 |
| Assurance | 2 880 000 | 2 880 000 | 2 880 000 |
| Frais financiers | 1 530 000 | 1 530 000 | 1 530 000 |
| Amortissements | 15 103 735 | 887 500 | 887 500 |
| Charges d'exploitation | 55 989 895 | 41 773 660 | 41 773 660 |
| RBE | 148 015 865 | 162 232 100 | 162 232 100 |
| Resultat net De l'exercice | 148 015 865 | 162 232 100 | 162 232 100 |

Source : document réalisé par nous-même a partir des donnés de la BADR.

Interprétation des tableaux: l'étude des données réalisées permet de constater ce qui suit :

- Des résultats net d'exercice positifs et appréciables et en évolution sur les sept ans ;
- Des résultats net d'exercice non négligeables.

3-3-3-Bilans financiers prévisionnels

Pour mieux évaluer le projet, l'étude des sept années des bilans prévisionnels réalisés qui sont regroupés dans les tableaux suivants sont nécessaire :

Tableau 16 : Bilan financier prévisionnel 01-04

En DA

| | Année01 | Année02 | Année03 | Année04 |
|-------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs immobilisé | | | | |
| Immobilisation corporelles | 98308830.38 | 84264711.75 | 70220593.13 | 56176474.5 |
| Autres immobilisation | 7417313.75 | 6357697.5 | 5298081.25 | 4238465 |
| Total actif immobilisé | 105726144.1 | 90622409.25 | 75518674.38 | 60414939.5 |
| Actif courant | 94995414,88 | 96290020.72 | 180812546.57 | 182107152.41 |
| Valeur disponible | 94995414,88 | 96290020.72 | 180812546.57 | 182107152.41 |
| Total actif | 200721559 | 186912429.97 | 256331220.94 | 242522091.91 |
| Capitaux permanents | 200721559 | 186912429.97 | 256331221.8 | 192812061.9 |
| Capitaux propres | 104057655.8 | 104057655.8 | 187285576.7 | 187285575.8 |
| DLMT | 96663903.2 | 82854774.17 | 69045645.14 | 55236516.11 |
| Total passif | 200721559 | 186912429.9 | 256331220,9 | 242522091.91 |

Source : document réalisé par nous-même a partir des données fournies par la banque.

Tableau 17 : Bilans financiers prévisionnels 05-07

En DA

| | Année05 | Année06 | Année07 |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Actifs immobilisé | | | |
| Immobilisation corporelles | 42132355.88 | 28088237.25 | 14044118.63 |
| Autres immobilisations | 3178848.78 | 2119232.5 | 1059616.25 |
| Total actif immobilisé | 45411204.66 | 30207469.75 | 15103734.88 |
| Actif courant | 187285575.8 | 184696364.11 | 185990969.95 |
| Valeur disponible | 183401758.26 | 184696364.11 | 185990969.95 |
| Total actif | 228712962.8 | 214903833.9 | 201094704.8 |
| Capitaux permanents | 228712962.8 | 214903833.9 | 201094704.8 |
| Capitaux propres | 187285575.8 | 187285575.8 | 187285575.8 |
| DLMT | 41427387.09 | 27618258.06 | 13809129.03 |
| Total passif | 228712962.8 | 214903833.9 | 201094704.8 |

Source : document réalisé par nous-même à partir des données fournies par la banque.

Interprétation des tableaux :

Nous constatons que les résultats sont positifs dans la structure financière de l'entreprise.

3-3-4-Analyse des critères de rentabilité d'un projet

Afin d'aider le banquier dans sa prise de décision il doit étudier les critères de rentabilité suivant afin d'établir la pertinence du projet.

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Détermination de BFR

Le besoin en fond de roulement est une donnée issue de l'exploitation, correspondant à une mobilisation de ressources au même titre que l'investissement.

$$\text{BFR} = \text{Stocks} + \text{Créances} - \text{Dettes à C.T}$$

Tableau 18 : Calcul de BFR Année 1-3

EN DA

| Désignation | Année 0 | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
|--------------|------------|--------------|-------------|-------------|
| BFR | / | 94995414,8 | 96290020,7 | 180812546,5 |
| Δ BFR | 94995414,8 | 191285435 ,5 | 277102567,2 | 362919698,9 |

Source : Tableau réalisé par nos sois à partir des données de la BADR.

Tableau 19 : Calcul de BFR Année 4-7

EN DA

| Désignation | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| BFR | 182107152,4 | 183401758,2 | 184696364,1 | 185990969,9 |
| 1Δ BFR | 365508910,6 | 368098122,3 | 370687334 | / |

Source : Tableau réalisé par nos sois à partir des données de la BADR.

3-3-4-2- Calcul de la CAF

Tableau 20 : Calcul CAF année 01-04

En DA

| Désignation | Année 01 | Année 02 | Année03 | Année04 |
|-----------------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Résultat net de l'exercice | 64 787 945 | 64 787 945 | 148 015 865 | 148 015 865 |
| Amortissement | 15 103 735 | 15 103 735 | 15 103 735 | 15 103 735 |
| CAF | 79891680 | 79891680 | 163119600 | 163119600 |
| CAF actualisé 5,50% | 75726710,9 | 71778872,8 | 138914880,3 | 131672872,3 |
| CAF actualisé Cumulés | 75726710,9 | 147505583,7 | 286420464 | 418093336,3 |

Tableau 21 : Calcul de CAF année 05-07

En DA

| Désignation | Année 05 | Année 06 | Année07 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net de l'exercice | 148 015 865 | 162 232 100 | 162 232 100 |
| Amortissement | 15 103 735 | 887 500 | 887 500 |
| CAF | 163119600 | 163119600 | 163119600 |
| CAF actualisé 5,50% | 154615734,6 | 146555198,7 | 138914880,3 |
| CAF actualisé Cumulés | 572709070,9 | 719264269,6 | 858179149,9 |

Source : Tableau réalisé par nos soins à partir des données de la BADR.

Interprétation des tableaux : Tout d'abord, nous allons recenser les cash-flows actualisés avec un investissement initial de 120 829 879DA , et le taux d'actualisation émit par la banque est de 5,50%.

3-3-4-2-La Valeur Actuelle Nette (VAN)

La VAN est utilisé pour déterminer si un investissement est rentable ou non. Un investissement rentable est un investissement qui accroît la valeur de l'actif économique , c'est à dire qui crée de la richesse. En d'autres termes, il faut que les recettes générées par l'investissement soient supérieures à son coût.

La VAN mesure le bénéfice absolu susceptible d'être retiré d'un projet d'investissement.

$$VAN = \sum_{n=1}^n CF (1+i)^{-N} - I_0$$

$$VAN = 858\,179\,149,9 - 120\,829\,879$$

$$VAN = 737\,349\,270,9 \text{ DA} > 0$$

La VAN est positive ce qui signifie que le projet est rentable et il permet de récupérer l'investissement initial.

3-3-4-3-L'indice de profitabilité (IP)

Le IP est une mesure du taux de rendement du capital investi. C'est le rapport entre le cumul actualisé des flux de trésorerie (cash flows) et le capital investi. En fait c'est le rapport entre la valeur actuelle nette des cash flows futurs et le capital investi.

$$IP = \sum_{n=1}^n CF (1+i)^{-N} / I_0$$

$$IP = 858\,179\,149,9 / 120\,829\,879$$

$$IP = 7,10 \text{ DA} > 0$$

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

Pour chaque dinar investi, le projet permet de réaliser un bénéfice de **7,10 Dinar**.

IP > 0 ce qui signifie que le projet est rentable.

3-3-4-4-Le délais de récupération de l'investissement (DRI)

Le **DRI** est la durée au bout de laquelle le cumul des recettes nettes d'exploitation ou flux de trésorerie est égal au montant des capitaux investis.

Il nous permet de calculer le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial.

D'après le tableau des cash-flows cumulé , l'investissement initial est récupéré à la deuxième année.

$$147505583,7 - 75726710,9 = 71\ 778\ 872,8 \longrightarrow 1 \text{ année}$$

$$120\ 829\ 879 - 75726710,9 = 45\ 103\ 168 \longrightarrow ? \text{ année}$$

$$45\ 103\ 168 * 1 / 71\ 778\ 872,8 = 0,628 \text{ année}$$

Dans ce cas : **DRI = 1,628 année**

D'après ces calcul l'investissement initial sera récupéré dans 1 ans et 7 jours .

3-3-4-5-Taux de rentabilité interne (TRI)

Le **TRI** est le ratio le plus important pour un investisseur. Il permet de calculer la rentabilité annuelle d'un capital investi dans un projet à la fois pour prendre une décision d'investissement basée sur les revenus futurs de l'investissement comme de calculer précisément la rentabilité d'un investissement réalisé.

Le TRI est basé sur la VAN. Nous pouvons le considérer comme un cas spécial de la VAN où le taux de rendement calculé est le taux d'intérêt correspondant à la valeur actualisée nette 0(zéro).

Le TRI est le taux pour lequel il y a équivalence entre le coût d'investissement et les recettes d'exploitation.

Il est calculé comme suit :

$$I_0 = \sum_{n=1}^n CF (1 + \text{TRI})^{-N}$$

Tableau 22 : Evolution prévisionnelle du TRI

En DA

| Designation | Année 01 | Année 02 | Année 03 | Année 04 | Année 05 | Année 06 | Année 07 | Total |
|---------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cash-flows | 79891680 | 79891680 | 163119600 | 163119600 | 163119600 | 163119600 | 163119600 | 975381360 |
| Cash-flows actualisés | 75726710,9 | 71778872,8 | 138914880,3 | 138914880,3 | 154615734,6 | 146555198,7 | 138914880,3 | 858179149,9 |
| Cash flows actualisés 30% | 79891680 | 47273183,4 | 74246517,9 | 57112706,1 | 43932850,8 | 33794500,6 | 2090822,3 | 338342261,1 |
| Cash flows actualisés 50% | 53261120 | 35507413,3 | 48331733,3 | 32221155,5 | 21480770,3 | 14320513,5 | 9547009,0 | 2146669715 |
| Cash flows actualisés 80% | 4438433,3 | 24657925,9 | 27969753,09 | 15538751,7 | 8632639,8 | 4795911,0 | 2664395,0 | 63697809,8 |

Source :tableau réalisé par nos sois à partir des données de la BADR.

Interprétation du tableau :

Le taux de rentabilité interne étant compris entre 50% et 80% nous allons procéder par itération.

$$(80\% - 50\%) = 30\% \longrightarrow (214\,669\,715 - 63\,697\,809,8) = 150\,971\,905,2$$

$$I = ?\% \longrightarrow (214\,669\,715 - 120\,829\,879) = 93\,839\,836$$

$$I = 93\,839\,836 * 30\% / 150\,971\,905,2 = 0,19\%$$

A partir de ces calculs le taux de rentabilité interne est de :

$50\% + 0,19\% = 50,19\%$

Le taux de rentabilité interne du projet est de 50,19% , d'où le projet est rentable à 50%.

Le TRI est de 50,19% et le taux d'actualisation étant de 5,50% , nous remarquons que nous projetons une très bonne performance d'investissement.

Conclusion de l'étude de la rentabilité

D'après les résultats obtenus par l'analyse de la rentabilité du projet et rentabilité des capitaux engagés, celui-ci est jugé avoir une rentabilité satisfaisante du fait qu'il génère des ressources suffisantes permettant de faire face aux dépenses.

Le financement d'un projet d'investissement réunit plusieurs étapes de dossier de crédit d'investissement, en commençant par une visite sur site et un entretien avec le demandeur du crédit, la consultation des fichiers centrales de la banque d'Algérie pour détecter d'éventuels impayés et jusqu'à l'étude technico-économique du projet qui permet de vérifier la rentabilité du projet.

3-4-Les différents risques liés au crédit d'investissement

La banque est dans l'obligation d'étudier les différents risques du crédit d'investissement, et le mettre en place des garanties afin de faire face.

3-4-1-Le risque de non remboursement

Il apparaît quand l'entreprise, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse tout simplement de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés. Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur.

Dans ce cas, d'après l'analyse de la rentabilité et la viabilité du projet ,l'entreprise est solvable ,d'où le risque est très minime.

3-4-2- Le risque d'immobilisation

Un simple retard dans le remboursement de ce crédit ou un décalage entre les ressources et les emplois peut être préjudiciable à la banque. Si ce retard ou décalage venait à se généraliser à cause de la mauvaise gestion de la distribution des crédits, il pourrait résulter une forte immobilisation de capitaux. Celle-ci traduirait par un grave déséquilibre de la trésorerie et mettrait ainsi la banque en état de cessation de paiement.

Par ailleurs, cette immobilisation de capitaux peut se traduire par l'incapacité de la banque à transformer son portefeuille de crédit en liquidité, afin de pouvoir assurer les retraits de fonds des déposants et de poursuivre le financement de sa clientèle.

De ce fait, le risque d'immobilisation met le banquier dans l'incapacité de faire face aux multiples demandes de retraits et de crédits émanant de sa clientèle, mettant par la suite l'activité de la banque dans une situation de manque de liquidité.

3-4-3- Le risque de change

Le risque de change est un risque auquel s'expose tout investisseur. Une façon de gérer le risque de change est d'utiliser un programme de couverture du risque de change par «overlay» (un « currency overlay »). L'objectif d'un tel programme est de limiter les pertes et de maximiser les gains qui découlent des fluctuations des taux de change.

Pour compenser ce type de risque, une technique de couverture par laquelle une entreprise limite son risque de change en compensant les encaissements et les décaissements dans une même monnaie. Ainsi, le règlement d'une créance en devise sera affecté au paiement d'une dette libellée dans la même unité monétaire.

3-5- Les garanties exigées par la banque

Pour se prémunir contre tous risques, la banque exige les garanties suivantes :

3-5-1- Garanties et réserves bloquantes

- **Garanties bloquantes:**
- Hypothèque en 1^{er} rang d'un terrain élargi aux constructions d'une superficie 31,167 m² (à ré-expertiser) ;
- CSL des associées + chaîne de billets à ordre.
- **Réserves bloquantes:**
- Provision pour frais d'ouverture des L/C, calculée forfaitairement à 1 385 664 DA ;
- Versement de l'apport personnel représentant 30% de Matériel à importer de 41 570 000 DA ;
- Engagement notarié de nantissement des équipements à importer ;
- Contrat de location de l'unité de production couvrant toute la durée du crédit ;
- Situations fiscale et parafiscale récentes (apurées ou accompagnées d'échéanciers de remboursement) ;
- LCAC + DPAMR (+CAT-NAT) + convention de prêt.

Chapitre 3 : Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR

3-5-2-Garanties et réserves non bloquantes

- **Garanties non bloquantes :**
- Nantissement des équipements à importer.
- **Réserves non bloquantes :**
- DPAMR avec subrogation (Equipements à financer).

Tableau 23 : Les garanties

En DA

| Type de prêt ou de crédit | Montant «4 » | Validité « 5 » | Limite Utilisation « 6 » | Durée Amort « 6 » | Différé Partiel « 7 » | Différé Total « 7 » | Taux marge « 7 » | Taux commission engagement |
|----------------------------------|--------------|----------------|--------------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|------------------|----------------------------|
| Crédit de 1108531 \$ marge à 30% | 93116000 | / | 12 mois | 60 mois | 24 mois | / | / | Taux en vigueur |

Source : tableau fourni par de la BADR.

Interprétation du tableau :

Nous remarquons que la BADR a autorisée à son client un montant de **93 116 000 DA**.

Conclusion de chapitre 3

Dans ce chapitre qui porte sur l'étude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BADR , nous avons mis en évidence le caractère prééminent que prennent les crédits bancaires dans la croissance de l'entreprise. Les politiques de financement préconisées

par les banques, doivent tenir compte de deux étapes : une étude de viabilité et une étude de la rentabilité. Elles visent à conforter le banquier et lui assurer que le projet est techniquement réalisable et financièrement rentable, de cet effet, il faudrait mettre à jour les supports au niveau des banques, en introduisant les méthodes et les techniques d'analyse exhaustive notamment la politique d'évaluation de projet par le crédit d'investissement.

Cette évaluation s'appuie sur la détermination des ressources financières prévisionnelles et l'étude des critères de décision, ainsi que l'évaluation des projets d'investissement ou d'exploitation devrait nous donner le niveau du risque qu'encourt le banquier. Dès lors, il sera possible au banquier de répondre aux questions de solvabilité et de rentabilité du projet.

Mais quel que soit la pertinence et la consistance de l'étude dans le cas de l'investissement ou d'exploitation, le risque zéro n'existe pas, d'où la nécessité de prendre d'avantage des mesures de sécurité, à cette effet, il faut laisser au chargé d'étude le temps qu'il faut pour qu'il puisse accommoder une étude approfondie qui lui permettra de prendre la décision la plus appropriée.

Conclusion générale

Le risque de crédit bancaire existe et existera toujours. Il correspond au refus ou à l'incapacité du débiteur de remplir ou d'assurer à temps les obligations financières contractuelles envers ses créanciers au titres des intérêts ou du principal de dette contractée. La réalisation de ce risque fait perdre à la banque tout ou une partie de l'actif qu'elle détient sur son client défaillant.

Pour minimiser le risque crédit ,la BADR exige des documents fiables (administratifs et juridiques, comptables et fiscaux, économiques et financiers), et une analyse approfondie sur ces documents exigés, cette analyse du risque de crédit vise non seulement la bonne gestion des risques mais aussi assure la viabilité et la rentabilité du projet.

Dans ce présent travail qui porte sur la gestion du risque de crédit bancaire, nous avons essayé de faire un rappel général sur l'environnement bancaire (la banque ,le crédit bancaire , le risque et la gestion du risque). Il faut rappeler aussi que l'octroi du crédit est une opération qui reste très risquée. C'est pourquoi, une étude des risques du crédit et les moyens de prévention est une étape majeur dans l'activité bancaire.

Nous pouvons estimer que les banques qui recherchent l'excellence dans cette voie, qui donc acceptera les contraintes de disciplines et de rigueur qui résultent de l'évaluation des risques, seront capables d'affronter avec moins d'inquiétude. A cette évaluation, il faut y ajouter une couverture de risque.

Les exigences en fonds propres constituent un meilleur moyen de couvrir le risque. Cependant les exigences en fonds propres peuvent être différentes selon que nous utilisons la convention de Bale de 1988 encore appelé Bâle 1 où ratio Cooke, ou la convention de Bale de 2008 appelée Bâle 2 où ratio Mc Donough. Il est important de montrer que Bâle 2 est plus efficace et plus souple d'application que Bâle 1.

Donc, suite à l'évolution de la réglementation bancaire en Algérie à travers l'adoption du règlement 11-08 relatif au contrôle interne, ce règlement vise à sensibiliser les banques sur la nécessité de mettre en place un contrôle efficace, qui leur permettra de s'aligner aux normes internationales et de se prémunir contre les risques bancaires.

Nous pouvons constater que toutes demande de crédit devrait faire l'objet d'une analyse préalable et rigoureuse. Cette analyse permettra au banquier de se faire une idée sur la solvabilité et la capacité de remboursement de client ainsi que sur la viabilité et la rentabilité des projets d'investissements envisagés. Aussi, nous devons rappeler que le crédit et le risque sont associés, d'où le banquier doit mesurer les risques et prendre les moyens nécessaires pour sa protection.

Parmi les moyens de protection existants, il y a les garanties bancaires (cautions d'une personne ou d'une société de cautionnement, sûretés réelles comme des hypothèques...) qui serviront comme un élément majeur à l'étude menée. Mais, il faut préciser que quelles que soient les garanties offertes, le banquier ne doit pas prendre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution supplémentaire et ne doit, en aucun cas, être les supports d'une

Conclusion générale

mauvaise affaire. La décision doit reposer sur la qualité du dossier et non l'existence de garantie.

Le meilleur moyen de s'en prévenir une bonne analyse qui, rendue nécessaire par l'obligation de prudence à laquelle est astreinte l'activité bancaire, sera finalement la meilleure garantie du banquier contre les dits risques.

Au terme de ce travail, nous avons également constaté qu'il n'existe pas de méthode standard, applicable à tous les cas de figure, car même si globalement, il s'agit de l'identification du client, de son environnement, de cerner ses besoins pour enfin proposer les concours adéquats.

Bibliographie

Bibliographie

❖ Ouvrages

- 1- ARABI Mohamed et CHABANE Farid « risque opérationnel et détermination des fonds propres nécessaire pour sa couverture ».
- 2- BERNARD P, « Mesure et contrôle des risques de marché », Editions Economica, Paris,1996, page59.
- 3- BESSIS J , « Gestion des risques et gestion actif-passif de banque »,édition Dalloz, Paris,1995,page2.
- 4- CALVETH , « Etablissement de crédit : Appréciation,évaluation et méthodologie de l'analyse financière ». Editions Economica,Paris, 1997, Page78.
- 5- CASBAH,Alger,2000.STEFAN, Maes, « la gestion des risques »,rue Ravenstein 4,1000 Bruxelles, P14.
- 6- COUSSERGUES S , « la banque,la structure, marché et gestion »,Paris, 1996
- 7- DAN Chelly et STEPHANE Sébéroué, « les métiers du risques et du contrôle dans la banque » BMEP-18 , rue la Fayette 75009,Paris, mars 2014, pages31, 32
- 8- F.BOUYACOUB, l'entreprise et le financement bancaire, édition.
- 9- GOURIEROUX C ,TIOMO A , « Risque de crédit :approche avancé » ,les cahiers du CREF de HCE Montréal, Avril 2007,p11.
- 10- Hervé COURTOT , « la gestion des risques dans les projets »,Edition :Economica,paris 1998,page.
- 11- I.D.Herstatt la fermeture de Bankhaus Le 26 juin 1947,à 16 :30.
- 12- Institut français de l'audit et du contrôle interne (IF ACI). (2013). Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, page 18.
- 13- Karyotis C.(2015) l'essentiel de la banque,Gualino lextenso éditions,Paris, Page 51.
- 14- KPMG, « Guide des banques et des établissements financières en Algérie » ELLIPSE,6,rue d'Estonir_Alger ,Edition 2012, page 83.
- 15- P.Garsulaut et S.Priani. « La banque : fonctionnement et stratégie » Ed ;economica Paris 1997,Page28.
- 16- P.Garsulaut et S.Priani. « La banque : fonctionnement et stratégie » Ed ;economica Paris 1997,Page28
- 17- Petit-DUTTALIS G « le risque du crédit bancaire »,édition DUNOD 1999 ,p20.
- 18- Renard J.(2013), Théorie et pratique de l'audit interne, édition eyrolles, 8^{ème} édition, paris,p 116.

19- ROUACH M et NAULLEAU G, « le contrôle de gestion bancaire et financier », 3^{ém}
Edition, banque éditeur, Pris, page 98.

20- SYLVIE de COUSSERGUES , « Gestion de la banque du diagnostic a la stratégie »,
DUNOD^{4émé} édition ,Paris, octobre 2005, page 17.

❖ Mémoires

- 1- IKHLEF S, « le crédit bancaire en Algérie », Mémoire de fin d'étude (B.S.B), promotion 2009 /2012.
- 2- KARA Kahina et MORAKEB Zahia « Analyse des risques bancaires » mémoire de fin d'étude ,promotion 2017-2018
- 3- RAHDI Hakim et LAIDI Houria « La gestion du risque dans l'octroi d'un crédit d'investissement », mémoire de Master , 3^{ème} promotion 2016-2017
- 4- RAKDI Hakim et LAIDI Houria « *La gestion du risque dans l'octroi d'un crédit d'investissement* », mémoire de Master, 3^{émé} promotion 2016-2017.
- 5- YAICHE Lamine et ZAGHZI Nassim, « Gestion des risques opérationnel au sein des banques en Algérie », mémoire de master, université Abderahmane Mira de Bejaia, promotion 2016.

❖ Loi et règlements

- 1- Article 882 du Code Civil
- 2- Article 948 du Code Civil
- 3- Article 644 du code civil algérien
- 4- Article 644 du Code Civil Algérien
- 5- Article 409 du Code de Commerce
- 6- CF Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de l'autorité des Marchés financiers (AMF) .
- 7- La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- 8- L'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielle de gestion des banques et établissements financiers, modifiée et complétée par l'instruction n°04-99 du 12 août 1999 portant modèles de déclaration par les banques et établissements financiers des ratios de couverture des risques.
- 9- Règlement N°11-08 du 28 novembre 2011 relative au contrôle interne des banques et établissements financiers édictés par la banque d'Algérie mis en place un dispositif du contrôle interne efficace et fiable pour finalités réduire des risques.
- 10- Règlement relative au contrôle interne des banques et établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

❖ **Site internet**

- 1- <https://www.angem.dz/article/fgmmc/>
- 2- <https://www.fgar.dz/portal/fr/content/pr%C3%A9sentation>
- 3- [www.gr.dz/publication /GT_contrôle_interne_BA](http://www.gr.dz/publication/GT_contrôle_interne_BA).
- 4- www.memoireonline.Com/07/08/1357/mgestiondes_risques_bancaires_définition_mesure_gestion_impact_performance_l.html.
- 5- WWW.essectransac.com 2010/10/Les –Accords de bale.

Table des illustrations

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Les pondérations des risques..... | 25 |
| Tableau 2 : Mouvements du chiffre d'affaire confié..... | 48 |
| Tableau 3 : Le plan de charge comptable..... | 49 |
| Tableau 4 : Bilan exercice clôturé le 31/12/2020 | 50 |
| Tableau 5 : Bilan exercice clôturé le 31/12/2021 | 51 |
| Tableau 6 : Tableau de compte de résultat 31/12/ 2020 | 52 |
| Tableau 7 : Tableau de compte de résultat 31/12/ 2021 | 53 |
| Tableau 8 : Les garanties..... | 54 |
| Tableau 9 : Présentation de la capacité de production..... | 59 |
| Tableau 10 : Bilan d'ouverture..... | 60 |
| Tableau 11 : Structure de financement | 60 |
| Tableau 12 : Coût prévisionnel de l'investissement..... | 61 |
| Tableau 13 : Tableau récapitulatif Dépenses- Recettes..... | 62 |
| Tableau 14 : Etablissement de l'échéancier des amortissements des investissement | 63 |
| Tableau 15 : Amortissement du crédit bancaire..... | 64 |
| Tableau 16 : TCR prévisionnels année 01-04 | 65 |
| Tableau 17 : TCR prévisionnels année 05-07 | 66 |
| Tableau 18 : Bilan financier prévisionnel 01-04..... | 67 |
| Tableau 19 : Bilans financiers prévisionnels 05-07 | 68 |
| Tableau 20 : Calcul des Cash-flow 01-04 | 69 |
| Tableau 21 : Calcul des Cash-flow 05-07 | 69 |
| Tableau 22 : Les garanties..... | 75 |

Listes des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : L'intermédiation bancaire | 9 |
| Figure 2 : l'évolution du risque vers le non remboursement | 18 |
| Figure 3: Architecture de Bâle 2..... | 23 |
| Figure 4 : Organisation de l'agence 362 | 45 |

Table des matières

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Introduction générale.....3

Chapitre 1 :Aperçu général sur l’environnement bancaire

Introduction de chapitre 14

Section 01 : Notions générales sur la banque.....5

1-1-Définition de la banque..... 5

1-1-1 Définition économique..... 5

1-1-2 Définition juridique..... 5

1-2-Le rôle de la banque..... 5

1-3-Les activités de la banque 6

1-3-1-Les activités d’intermédiation bancaire..... 6

1-3-2 Les activités de marché..... 6

1-3-3 Les prestations de services.....6

1-4- Les types des banques..... 6

1-4-1 Les banques de dépôt..... 6

1-3-2-Les banques d’affaires..... 7

1-3-3-Les banques universelles..... 7

Section 02 : Cadre conceptuel de crédit bancaire..... 8

2-1-Définition du crédit bancaire : 8

2-2-Le rôle du crédit..... 8

2-3- Les principes du crédit bancaire 8

2-3-1- La confiance..... 9

2-3-2- Le temps..... 9

2-3-3- La rémunération.....9

2-3-4- Le risque..... 9

2-4-Typologies de crédits bancaires : 9

| | |
|---|--------|
| 2-4-1-Le | crédit |
| d'exploitation..... | 9 |
| 2-4-2-Le crédit d'investissement..... | 9 |
| 2-4-2-1- Crédits directs | 10 |
| 2-4-2-2-Crédits indirects | 11 |
| 2-4-2-3-Crédits spéciaux | 11 |
| 2-4-3-Le crédit de commerce extérieur..... | 11 |
| 2-4-3-1- Le financement des importations | 11 |
| 2-4-3-2-Le financement des exportations | 12 |
| 2-4-4- Crédits aux particuliers | 12 |
| 2-4-4-1-Le crédit à la consommation | 13 |
| 2-4-4-2-Le crédit immobilier | 13 |
| Section 03 : La notion du risque et la gestion du risque de crédit bancaire 13 | |
| 1-1-La notion du risque | 13 |
| 1-1-1-Les facteurs de risques..... | 14 |
| 1-2-Le risque de crédit | 14 |
| 1-2-1-Définition de risque de crédit..... | 14 |
| 1-2-2-Les facteurs de risque de crédit..... | 14 |
| 1-3-2-1-Le risque de contrepartie..... | 15 |
| 1-3-2-2-Risque d'exposition | 15 |
| 1-3-2-3-Risque de récupération..... | 15 |
| 1-3-3- Types de risques de crédit..... | 15 |
| 1-3-3-1-Risque de non remboursement..... | 15 |
| 1-3-3-2-Risque d'immobilisation..... | 16 |
| 1-3-3-3-Risque de taux..... | 16 |
| 1-3-3-4-Risque de change | 16 |
| 1-3-4-La stratégie de la gestion du risque bancaire..... | 16 |
| 1-3-4-1-La prévention | 16 |
| 1-3-4-2-L'acceptation..... | 17 |
| 1-3-4-3-La réduction du risque | 17 |

| | |
|--|-----------|
| 1-3-4-4-Le transfert | 17 |
| Conclusion de chapitre 1..... | 17 |
| Chapitre 2: :Les moyens de prévention de la gestion du risque de crédit dans le système bancaire algérien | |
| Introduction de chapitre 2..... | 19 |
| Section 1 : La réglementation bancaire et prudentielle..... | 20 |
| 1-1-La règlementation Internationale..... | 20 |
| 1-1-1-L'accord de Bâle 1 :Le ratio « Cooke »..... | 21 |
| 1-1-2-L'accord de Bâle 2 : Le ratio « Mc Donough »..... | 21 |
| 1-1-2-1-Le premier pilier (exigence minimale de fonds propres) | 22 |
| 1-1-2-2-Le deuxième pilier (processus de surveillance prudentielle)..... | 23 |
| 1-1-2-3-Ler triosième pilier (la discipline de marché)..... | 23 |
| 1-1-3-L'accord de Bâle 3..... | 23 |
| 1-2-Les règles prudentielles édictées par la banque d'Algérie | 24 |
| 1-2-1-La couverture du risque..... | 24 |
| 1-2-2-Le ratio de division des risques..... | 25 |
| 1-2-3-Le ratio de liquidité..... | 26 |
| Section2 : Le contrôle interne un véritable outil de maitrise des risques bancaires..... | 27 |
| 2-1-Définition de contrôle interne..... | 28 |
| 2-2-Objectifs du contrôle interne | 28 |
| 2-3-Les acteurs de contrôle interne | 29 |
| 2-4-Règlement N°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers | 30 |
| 2-4-1-Organisation du contrôle interne..... | 30 |
| 2-4-2-Système de contrôle des opérations et des procédures internes | 31 |
| 2-4-2-1-Dispositions générales | 31 |
| 2-4-2-2-Dispositions particulières au contrôle de la conformité | 32 |
| 2-4-3-Système de mesure des risques et des résultats..... | 32 |
| 2-4-4-Système de surveillance et de maîtrise des risques bancaire..... | 33 |

| | |
|---|-----------|
| 2-4-4-1-Dispositions générales | 33 |
| Section 03 :Le recueil des garanties et des sûretés..... | 34 |
| 3-1-Les garanties personnelles | 35 |
| 3-1-1-Le cautionnement..... | 35 |
| 3-1-2-L'aval..... | 36 |
| 3-2-Les garanties réelles..... | 37 |
| 3-2-1-L'hypothèque..... | 37 |
| 3-2-2-Le nantissement..... | 38 |
| 3-3-Les garanties complémentaires..... | 39 |
| 3-3-1- Le Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits FGMMC..... | 39 |
| 3-3-2-Le Fonds de garantie des Crédits aux PME « FGAR »..... | 40 |
| 3-3-3-Le SGCI..... | 40 |
| Conclusion de chapitre 2..... | 41 |

Chapitre 3: Etude du risque d'un crédit bancaire au sein de la BAD

Introduction de chapitre 3

| | |
|---|-----------|
| Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil..... | 43 |
| 1-1-Historique de la BADR..... | 43 |
| 1-2-Présentation de la BADR..... | 44 |
| 1-3-Caractéristiques de la BADR :..... | 44 |
| 2-1-Présentation de l'agence BADR 362..... | 44 |
| 2-2-Organisation de l'agence 362 | 45 |
| 2-2-1-Le directeur de l'agence..... | 46 |
| 2-2-2-Comité de crédit..... | 46 |
| 2-2-3-Service administratif (clientèle)..... | 46 |
| 2-2-4-Service exploitation (crédit) | 46 |
| 2-3-Objectifs de l'agence BADR 362 | 47 |
| 2-4-Les ressources et les emplois de l'agence BADR 362 | 47 |
| Section 02 : Etude du risque d'un crédit d'exploitation..... | 48 |

| | |
|---|-----------|
| 2-1-Documents constitutifs | 48 |
| 2-2- Présentation du projet | 48 |
| 2-2-1-Présentation de l'entreprise..... | 48 |
| 2-2-2-Identification du demandeur de crédit et sa relation avec la banque | 49 |
| 2-2-3- Mouvements du chiffre d'affaire confié..... | 50 |
| 2-3-Evaluation de projet..... | 50 |
| 2-3-1- Le plan de charge comptable..... | 50 |
| 2-3-2-Présentation des bilans comptables du l'entreprise..... | 52 |
| 2-3-3-Présentation des TCR..... | 54 |
| 2-3-4-Les garanties..... | 56 |
| 2-3-4-1-Garanties bloquantes | 57 |
| 2-3-4-2-Réserves bloquantes..... | 57 |
| 2-3-4-3-Réserves non bloquantes..... | 57 |
| 2-4-La décision finale..... | 57 |
| 2-4-1-Le comité de crédit..... | 57 |
| 2-4-2-L'autorisation de crédit..... | 57 |
| 2-4-3-Le suivi..... | 58 |
| 2-5-L'analyse du risque de crédit d'exploitation | 58 |
| Section 03 : Etude du risque d'un crédit d'investissement..... | 58 |
| | 58 |
| 3-1-La constitution du dossier..... | 59 |
| 3-1-1-Les documents remis par le client..... | 59 |
| 3-1-2-Les documents à établir par le banquier..... | 59 |
| 3-2- Etude de la viabilité de projet | 59 |
| 3-2-1-Identification de l'investisseur..... | 59 |
| 3-2-2-Désignation du projet..... | 60 |
| 3-2-3-Analyse du marché..... | 60 |
| 3-2-4-Analyse technique..... | 61 |
| 3-2-5-Effets escomptes sur le plan économique..... | 62 |

Résumé

Risque et activité bancaire sont deux éléments consubstantiels car si les banques prennent des risques, c'est parce qu'il n'existe pas de rentabilité sans activité risquée. La matérialisation du risque est, certes, la source principale des pertes pour un établissement mais dès qu'il est maîtrisé, il devient source de profit.

La prise de conscience de ces risques accrus, tant dans les banques, a stimulé l'appel à être plus attentif à la gestion du risque de crédit bancaire.

Cette dernière ne consiste pas tellement à les éliminer, mais bien à les reconnaître et à rechercher des méthodes appropriées pour les rendre maîtrisables, plus encore, le réflexe du risque doit être inscrit dans la culture de la banque.

Face à la panoplie des risques auxquels sont exposées les banques fréquemment, des normes prudentielles et réglementaires s'avèrent d'une importance capitale pour assurer une certaine cohérence au sein de l'industrie bancaire et garantir sa solidité.

Les mots clés : Banque, Crédit, Garantie, Gestion de risque, Normes prudentielles et réglementaires, Risque.